

Changement climatique et négociations post-Kyoto du point de vue de la politique de développement

Politique climatique: percée ou tergiversations?

Des décisions nationales et internationales d'une importance cruciale pour la politique climatique vont être prises en 2009 et 2010. Ces prochaines années, les pays doivent commencer à réduire durablement leurs émissions de gaz à effet de serre et abandonner les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel). Sinon, l'humanité risque un réchauffement planétaire avec des conséquences incalculables et dangereuses pour la vie de milliards d'êtres humains.

Dans la mesure où les gaz à effet de serre s'accumulent pendant des siècles dans l'atmosphère, les anciens pays industrialisés sont les principaux responsables du changement climatique. Les premières victimes sont, en revanche, les pays en développement: ils souffrent davantage du réchauffement planétaire, ont émis moins de gaz à effet de serre et ne disposent pas de ressources et de capacités suffisantes pour s'adapter aux conséquences du changement climatique. C'est cette situation qui détermine les négociations internationales.

La base juridique internationale contraignante en matière de politique climatique est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1994. Elle prévoit notamment que les pays industrialisés, en tant que pollueurs historiques, doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre avant que les pays en développement ne

s'y engagent également. Ainsi, le protocole de Kyoto, qui a été négocié ultérieurement et comporte les premiers engagements de réduction jusqu'en 2012, s'adresse uniquement aux (anciens) pays industrialisés, dont la Suisse. Alors qu'ils avaient participé de façon substantielle à sa conception, les Etats-Unis ne l'ont finalement pas ratifié pour des raisons de politique intérieure.

Depuis 2006, des négociations internationales sont en cours en vue d'un accord post-Kyoto, qui devrait entrer en vigueur après 2012. Elles devraient se conclure à la Conférence sur le climat à Copenhague en décembre 2009. Le nombre important de différends qui subsistent au début de 2009 laisse cependant planer un grand doute sur la possibilité de respecter cette échéance.

Pour avoir un véritable sens, le régime climatique post-Kyoto devra inclure aussi les pays en développement, en particulier les pays émergents en pleine industrialisation. Même si leur contribution au réchauffement climatique a été jusqu'à ce jour insignifiante d'un point de vue historique, les émissions de gaz à effet de serre de tous les pays en développement ont triplé depuis 1980 et représentaient la moitié des émissions mondiales en 2005. Cette tendance est à la hausse. Comme ils abritent 85% de la population mondiale, leur contribution aux émissions par habitant reste tou-

jours clairement plus faible que celle des pays industrialisés. Par conséquent, s'ils entendent intégrer les pays en développement dans un accord sur le climat, les pays industrialisés devront faire des concessions significatives.

L'écroulement des marchés financiers et la crise économique mondiale pourraient influencer négativement les négociations en cours sur le climat. Les lobbies de l'industrie mettent en garde contre les mesures de réduction des émissions, qui pourraient affaiblir la «capacité concurrentielle». Néanmoins, le retour généralisé de programmes publics de relance pourrait aussi représenter une chance en faveur d'un *New Deal* vert. Il pourrait être utilisé pour des mesures accélérées d'augmentation de l'efficacité énergétique et la conversion aux énergies renouvelables.

Un point positif pour les négociations sur le climat est le départ de l'administration Bush. Le courant politique, qui tenait le réchauffement climatique pour une fable ou un complot des forces «anticapitalistes», a perdu ainsi son soutien le plus puissant. Il reste encore à voir dans quelle mesure le nouveau gouvernement Obama pourra ou voudra mettre en œuvre sa vision d'une politique climatique forte. Les Etats-Unis ne pourront cependant plus, comme dans le passé, bloquer purement et simplement l'avancée des pourparlers.

Un autre facteur positif réside dans le fait que le pétrole n'est plus disponible à des prix trop bas et dans des quantités illimitées. Aujourd'hui, la plupart des experts estiment que les nouveaux gisements ne compenseront plus, d'ici quelques années, l'insuffisance de la production due à l'épuisement des champs pétroliers existants (*Peak Oil*). Il en résultera ainsi une forte incitation financière à se désengager des énergies fossiles dans les années à venir. La chute du prix du baril suite à l'effondrement de la spéculation sur les matières premières durant l'été 2008 ainsi que la contraction de la demande de pétrole avec l'actuelle crise économique mondiale poussent cependant certains acteurs à sous-estimer l'augmentation à long terme du prix de l'or noir. De plus, on peut craindre que les grandes puissances ne cher-

chent à s'assurer un accès privilégié au pétrole par la formation d'alliances et, éventuellement, le recours à des moyens militaires.

Finalement, l'évaluation des négociations sur le climat doit prendre en compte le fait que les installations d'énergies renouvelables ont doublé entre 2000 et 2006. La tendance est en forte croissance. Quelques rares pays industrialisés sont leaders dans ce domaine – dont l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis (grâce à des initiatives locales ou privées) – ainsi que la Chine et l'Inde. La Suisse fait en comparaison figure de pays en développement.

Dans sa loi sur le CO₂, la Suisse a défini les mesures nécessaires pour respecter les obligations de réduction du protocole de Kyoto. L'accord post-Kyoto exigera de nouveaux engagements, probablement plus radicaux. Ces derniers et les actions qui s'imposent pour les concrétiser font actuellement l'objet de débats de politique intérieure. Une large alliance d'organisations environnementales et de partis politiques gaucheverts a déposé l'Initiative pour le climat en 2008. Celle-ci exige une réduction minimale de 30% des émissions jusqu'en 2020 (par rapport à 1990), essentiellement en Suisse. En décembre 2008, le Conseil fédéral a mis en consultation deux variantes pour une révision de la loi sur le CO₂, qui devraient servir de contre-projet à l'initiative. Les moments décisifs seront les consultations parlementaires sur l'initiative populaire et la révision de la loi sur le CO₂ en 2009 et 2010, ainsi qu'une éventuelle votation populaire en 2010 ou 2011.

Ce document présente les conséquences du réchauffement climatique, les menaces pour les pays pauvres, les mesures à prendre pour le réduire ainsi que les points de débat en matière de politique climatique nationale et internationale. Il a été élaboré par Rosmarie Bär, responsable de la politique climatique à Alliance Sud.

*Peter Niggli,
directeur d'Alliance Sud*

«Le changement climatique est la plus grave menace pour le développement humain au XXI^e siècle. Il affecte en premier lieu et le plus les êtres humains et les pays les plus pauvres, alors même qu'ils ont le moins contribué à ce problème.»

Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008

1. Point de départ: le réchauffement climatique et ses conséquences

1.1 Le changement climatique est la plus grande menace globale

«Le changement climatique constitue la plus grande menace aujourd'hui, plus grave même que le terrorisme.» Cette affirmation de David King, conseiller scientifique en chef du gouvernement britannique, a attiré l'attention des médias en 2004. Durant cette même année, un rapport du Pentagone mentionnait le réchauffement climatique global – et non le terrorisme international – comme le plus important risque en matière de politique de sécurité.

Trois ans plus tard, en 2007, la plus haute autorité scientifique dans le domaine du climat, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹, a présenté avec son quatrième rapport l'analyse la plus complète et les données les plus actuelles sur le changement climatique. Il a accru ses mises en garde précédentes sur les dangers du réchauffement climatique global, causé par les gaz à effet de serre émis par les activités humaines. On ne pourra éviter une catastrophe climatique que si la communauté des Etats démontre sa volonté de maintenir l'élévation de la température moyenne en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel; cela, par une réduction massive des émissions nocives pour le climat. Peu auparavant, Nicolas Stern, l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, avait remis au gouvernement britannique un rapport sur les conséquences

économiques du réchauffement de la planète. Selon ses estimations, le changement climatique menace la stabilité de l'économie mondiale. Il conclut qu'agir reviendrait moins cher qu'attendre.

Stern et le rapport du GIEC ont alarmé de nombreux gouvernements. Au point même que le Conseil de sécurité de l'ONU s'est penché sur la question au printemps 2007, traitant pour la première fois de son histoire un problème écologique. La ministre britannique des affaires étrangères de l'époque annonçait «des conséquences dramatiques» pour la sécurité collective et parlait de «la tourmente à venir de notre génération». Tels étaient les signes précurseurs ayant présidé au lancement, en décembre 2007 à Bali, des négociations internationales pour un nouvel accord destiné à succéder au protocole de Kyoto.

Diverses institutions ont repris la problématique du climat. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) y a consacré son Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008²: «La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé». Il souligne que les habitants des pays en développement sont les principales victimes du réchauffement de la planète, bien qu'ils ne fassent pas partie des pollueurs. «Pour certains des peuples les plus défavorisés du monde, les conséquences risquent d'être apocalyptiques», prévient-il. Dans son quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, le Programme des Nations Unis

1 <http://www.ipcc.ch>.

2 Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, *La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, PNUD, New York 2007.

pour l'environnement (PNUE) reprend la déclaration de la Commission Brundtland selon laquelle le monde n'affronte pas des crises séparées: la «crise environnementale», la «crise du développement» et la «crise de l'énergie» en réalité n'en font qu'une³.

Dans son rapport de 2007⁴, le Conseil consultatif scientifique du gouvernement fédéral allemand pour les questions relatives aux changements environnementaux mondiaux, souligne que le changement climatique risque d'attiser les conflits et la violence. Finalement, dans ses *Perspectives de l'environnement à l'horizon 2030*, publié en 2008, l'OCDE a placé les gaz à effet de serre et le changement climatique en tête de ses «feux rouges»: «Si aucune action nouvelle n'est entreprise, nous risquons, au cours des décennies à venir, de modifier de façon irréversible les conditions environnementales sur lesquelles repose le maintien de la prospérité économique.»

1.2 Comment éviter la catastrophe climatique

Dans son quatrième rapport, le GIEC détaille les actions qui doivent être entreprises pour arrêter la progression du réchauffement climatique et éviter d'être happé dans une spirale qui serait fatale à l'être humain et à la nature. Les experts ont identifié les systèmes écologiques qui, sous l'effet d'une élévation illimitée de la température, pourraient se modifier d'une façon telle que des réactions en chaîne incontrôlables seraient déclenchées, conduisant finalement à une catastrophe climatique. C'est pourquoi le GIEC préconise de freiner le réchauffement climatique de manière à ce que les «points culminants» ne soient en aucun cas atteints. Les mesures nécessaires sont aujourd'hui débattues au niveau international pour limiter ou freiner (mitigation) le réchauffement planétaire. Les experts du GIEC évoquent une période extrêmement courte (seulement dix ans!) pour accomplir le changement de cap et la réduction des gaz à effet de serre requis.

Selon les recommandations du GIEC, les mesures pour freiner le réchauffement climatique doivent obéir aux critères suivants:

- La température ne doit pas augmenter de plus de 2°C par rapport au niveau préindustriel.
- La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère doit être stabilisée en dessous de 400 ppm⁵ d'équivalents CO₂ (CO₂-eq). Aujourd'hui, elle est légèrement en dessus⁶.
- Le point culminant des émissions globales de CO₂ doit être atteint entre 2000 et 2015.
- Les émissions globales de CO₂ doivent diminuer de 50 à 80% d'ici 2050, par rapport à 1990.
- Les émissions globales de gaz à effet de serre par habitant doivent être réduites de 70%, afin que les émissions totales puissent être diminuées de moitié malgré la croissance de la population mondiale.

Si ces critères sont respectés, on pourra éviter une catastrophe climatique incontrôlable. Mais un réchauffement climatique limité aura lieu malgré tout; il est d'ailleurs déjà en cours. Des mesures d'adaptation sont nécessaires pour atténuer ses conséquences sur les sols, l'eau et le niveau des mers.

1.3 Les victimes du climat vivent dans les pays en développement

Personne ne conteste que les pays du Sud et les populations les plus pauvres des pays en développement seront davantage touchés par les effets du changement climatique que les pays industrialisés, qui en sont les principaux responsables. Leurs capacités d'adaptation sont particulièrement faibles. Les pays en développement ne disposent ni des moyens financiers et techniques, ni des capacités personnelles et du savoir qui leur seraient nécessaires pour s'adapter le mieux possible au réchauffement climatique. En 2003, 97% des personnes qui ont perdu la vie dans des catastrophes naturelles habitaient dans des pays en développement⁷. Selon le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-

3 *Avenir de l'environnement mondial*, GEO 4, Nairobi/New York, 2007.

4 WBGU, *Welt im Wandel – Sicherheitsrisiko Klimawandel*, Berlin, 2007; www.wbgu.de.

5 ppm = parties par million (parts per million).

6 Alexander Hauri, Greenpeace, Alliance pour une politique climatique responsable, Conférence de presse, 24.08.2006.

7 Cité par «Der Freitag», N° 34, 24.08.2007.

moon, «les conséquences du réchauffement global affectent d'une manière disproportionnée les populations pauvres de la planète et font aussi obstacle aux efforts pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.» Quant à la Kenyane Wangari Maathai, prix Nobel de la paix, elle estime que «le problème du climat est une question de vie ou de mort pour l'Afrique».

1.4 Le réchauffement climatique sape les droits humains

Le développement humain dépend en grande partie de quelques facteurs essentiels. Aucun de ces facteurs individuels n'agit isolément des autres: tous sont liés et se renforcent mutuellement. Le PNUD craint que le changement climatique ne réduise à néant les chances de développement de nombreux pays pauvres. Le risque de déstabilisation et de décomposition du tissu social serait en augmentation dans ces régions, renforçant l'éventualité de conflits violents. Ainsi, le réchauffement planétaire est devenu une affaire de droits humains. Des millions d'êtres humains courent le danger de perdre le cœur même de leurs droits fondamentaux: le droit à l'intégrité physique, tel qu'il est codifié depuis la Déclaration des droits (Bill of Rights). Le changement climatique sape également les droits économiques, sociaux et culturels de millions de personnes: leurs droits à la nourriture, à l'eau et à la santé. Par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne s'impose pas seulement pour protéger le climat, mais aussi pour protéger les droits humains⁸.

L'analyse du Conseil consultatif scientifique du gouvernement fédéral allemand a démontré à quel point les effets sociaux du réchauffement de la planète varient selon les régions du monde⁹. En voici brièvement les principaux éléments.

› Recul de la production alimentaire

La plus grande partie de la population des pays en développement vit de l'agriculture. L'accroissement des sèche-

resses, la diminution des pluies ou à l'inverse l'abondance des précipitations, les inondations, l'érosion des sols, la désertification et la pénurie d'eau compromettent la production agricole et portent atteinte à la sécurité alimentaire. Actuellement, près d'un milliard d'êtres humains souffrent de la faim et de la malnutrition au plan mondial. Selon le rapport du PNUD¹⁰, le nombre de personnes touchées par la sous-alimentation pourrait augmenter de 600 millions d'ici 2080.

Il y aura des conséquences négatives sur les récoltes dans les zones sèches tropicales et subtropicales, où les pluies vont fortement diminuer. Il en ira de même dans les régions où se pratique l'agriculture pluviale, comme le Sahel, la corne de l'Afrique, les Andes et certaines parties de l'Asie centrale et orientale. Selon les prévisions du dernier rapport du GIEC, le changement climatique va accroître et accélérer l'acidification du milieu marin, source nutritionnelle importante. Les coquillages, crustacés et autres réserves de poissons seront décimés et manqueront à l'alimentation de millions de personnes.

› Accentuation de la crise de l'eau

Aujourd'hui, 1,2 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable. D'après les Objectifs du Millénaire pour le développement, ce nombre devrait diminuer de moitié d'ici 2015. Avec le réchauffement climatique, cette situation pourrait au contraire s'aggraver pour plusieurs centaines de millions de personnes, en raison de la diminution des pluies dans les pays déjà pauvres en précipitations et de l'allongement des périodes de sécheresse. Le rapport du PNUD estime à 1,8 milliard le nombre d'êtres humains supplémentaires qui pourraient être touchés par la crise de l'eau en 2080. Le problème sera particulièrement grave dans les Etats peuplés d'Asie (Inde, Pakistan, Bangladesh, Chine), qui vivent de l'eau de leurs grands fleuves alimentés aujourd'hui encore par les glaciers de l'Himalaya. Tout aussi alarmante est la situation des pays andins: la fonte des glaciers y menace d'une manière aiguë l'approvisionnement en eau de millions d'habitants. La

8 Tilman Santarius, *Klimawandel und globale Gerechtigkeit*, In «Aus Politik und Zeitgeschichte» (ApuZ), 24/2007, p. 20.

9 WBGU, op. cit., Berlin, 2007.

10 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, New York, 2007.

situation s'aggravera également sérieusement dans les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, qui souffrent déjà le plus du manque d'eau aujourd'hui.

› Mise en péril de la santé humaine

Les plus graves effets du changement climatique sur la santé devraient se faire sentir dans les pays en développement, renforcés encore par la pauvreté et la faiblesse ou l'inexistence des systèmes de santé. Les principales victimes seront les femmes et les petits enfants. De nombreuses maladies mortelles pourront se répandre plus rapidement et plus facilement. Le nombre des malades de la malaria, par exemple, va augmenter jusqu'à 400 millions d'êtres humains; aujourd'hui déjà, un million de personnes en meurent chaque année. Quant à la fièvre dengue, il a déjà été prouvé qu'elle survient plus souvent qu'auparavant, notamment dans certaines parties d'Asie de l'Est et de l'Amérique latine. Le ministère de l'environnement des Etats-Unis a publié en juillet 2008 une étude approfondie de 150 pages, qui analyse pour la première fois scientifiquement les effets du réchauffement climatique en matière de santé. Résultat: il y aura plus de morts dus à des vagues de chaleur, des incendies de forêts et du smog ainsi qu'à l'accroissement des allergies¹¹.

› Menaces sur la biodiversité

Le réchauffement de la planète modifie fondamentalement les écosystèmes. La diversité biologique va s'amoinrir, de nombreuses espèces d'animaux et de plantes ne pourront pas s'adapter à la vitesse du changement climatique et disparaîtront. Le réchauffement et l'acidification croissante de l'eau, en raison de la concentration accrue de CO₂ dans l'atmosphère, mettent en péril les grands écosystèmes des mers du monde. Les énormes surfaces de marais et de tourbières des pays de l'Europe de l'Est, comme en Biélorussie, en Ukraine ou en Russie, seront également fortement dégradés par le changement climatique. Leur fonction de puits de carbone et leur diversité biologique seront perdues.

› Montée du niveau des mers

Plus vite les glaces s'effondrent et fondent, plus vite le niveau des mers augmente. Les conséquences sont des inondations catastrophiques de régions côtières entières, comme par exemple au Bangladesh, en Inde ou aux Pays-Bas. La montée du niveau des mers touchera encore plus dramatiquement les nombreux Etats insulaires, comme Kiribati, les Maldives ou les îles Marshall, qui risquent de disparaître. Face à la côte de la Papouasie-Nouvelle Guinée, les îles Carteret sont déjà en train de sombrer; d'ici 2015, elles seront totalement submergées par la montée des eaux. Même si «seuls» les scénarios modérés du GIEC devaient se réaliser, l'île de Tuvalu dans l'Océan Pacifique sera en grande partie inondée. Son gouvernement a déjà demandé, pour ses 11'000 habitants, l'«asile climatique» à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie¹². Mais il a été refusé. L'exode a cependant déjà débuté: de plus en plus de personnes émigrent chaque année. Savoir qui va payer le coût des déplacements de la population de Tuvalu reste une question sans réponse.

1.5 En fuite devant le changement climatique

Le GIEC a calculé dans son dernier rapport que le réchauffement planétaire contraindra des millions de personnes à fuir leurs espaces d'habitation traditionnels. On attend ainsi, par exemple, d'énormes mouvements migratoires pour le Bangladesh. Une étude de Greenpeace Allemagne¹³ prévoit que les flux des réfugiés du climat pourraient atteindre près de 200 millions de personnes ces prochaines années, même si les pays pauvres prennent des mesures d'adaptation au changement climatique. Mais le problème ne se posera pas seulement dans un lointain avenir. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques, 50 millions de personnes auront dû fuir leur patrie d'ici 2010 en raison du réchauffement climatique. Le GIEC calcule avec 150 millions d'ici 2050¹⁴. Où ces person-

11 Spiegel online, 15.07.2008.

12 Tilman Santarius, op. cit., p. 18.

13 Jakobeit Cord / Methmann Chris, *Klimaflüchtlinge – die verleugnete Katastrophe*, Hambourg, 2007.

14 Migrations-info.de, Newsletter 1, 2009.

nes doivent-elles aller? Dans les provinces ou pays voisins, qui souffrent également des conséquences du réchauffement planétaire? Ou dans des régions du monde moins exposées? Les gouvernements des pays industrialisés commencent à réfléchir à ces questions. Le ministre suisse de l'environnement Moritz Leuenberger a déjà lancé cet avertissement: «Le réchauffement climatique provoque des flux énormes de réfugiés. Des centaines de millions de personnes doivent quitter leur espace de vie. Les conséquences sont très graves¹⁵.»

Dans son rapport de mars 2008 intitulé *Changements climatiques et sécurité internationale*, la Commission de l'Union européenne estime que l'accroissement de la migration dû au changement climatique est une menace pour les intérêts européens. «La situation des parties de la population, qui souffrent déjà de mauvaises conditions sanitaires, du chômage ou de l'exclusion sociale, deviendra encore plus précaire sous l'effet du changement climatique. Cela pourrait déclencher, voir renforcer des mouvements migratoires à l'intérieur d'un pays ou entre des pays. L'Europe doit s'attendre à une pression migratoire substantiellement plus élevée», a prévenu Javier Solana, le Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne et ancien secrétaire général de l'OTAN, lors de la publication du rapport¹⁶. Et de conclure: «Le système multilatéral est en danger, si la communauté internationale n'arrive pas à répondre à ces menaces.»

Les pays européens ont jusqu'ici réagi à la «pression migratoire» accrue surtout en renforçant leurs lois sur l'asile et l'immigration ainsi que leurs contrôles aux frontières. Les responsables du changement climatique ne sont pas disposés à en accueillir les victimes chez eux. La Suisse réagit comme l'Union européenne: elle surveille entre-temps ses frontières, notamment celles du sud, par des drones de l'armée.

Douglas Lloyd, directeur de «Venture Business Research» – qui flaire les nouvelles tendances en matière de spéculation – a récemment estimé que l'industrie de la sécurité était «de loin plus

intéressante pour les investisseurs que celle de la protection du climat». De gros montants seraient ainsi retirés du secteur des technologies énergétiques alternatives et réinvestis dans la machinerie de la sécurité. Un domaine qui aide les pays industrialisés à se protéger face à l'immigration des soi-disant réfugiés du climat. Il semble plus facile de gagner de l'argent avec les problèmes qu'en cherchant à les résoudre. Cela vaut également pour les bandes de passeurs et de trafiquants d'êtres humains, qui tirent profit du manque de protection et de la détresse des réfugiés du climat¹⁷.

Les organisations internationales ne sont pas préparées à cette évolution. «Dans le débat sur le changement climatique, on ne parle pas assez des liens entre le réchauffement de la terre et les expulsions et conflits. L'imbrication est de plus en plus évidente entre les trois facteurs d'émigration: la profonde pauvreté, le changement climatique et les conflits», estimait Antonio Guterres, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dans une interview à la *Neue Zürcher Zeitung*. Il soulignait également que «dans nombre de cas, il n'existe pas d'instrument juridique ni de stratégie efficace pour assurer une protection». Il n'excluait donc pas la nécessité d'«envisager un nouvel accord international»¹⁸.

Il est vrai que jusqu'ici les personnes qui migrent en raison du réchauffement climatique et de la détérioration de l'environnement ne sont pas reconnues juridiquement comme des réfugiés et ne bénéficient d'aucune protection par le droit public. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 ne reconnaît que la persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Elle ne prend en compte que les mouvements transfrontières: les personnes doivent se trouver hors du pays dont elles ont la nationalité; celles déplacées ou persécutées à l'intérieur d'un pays ne tombent pas dans cette catégorie. Le droit humanitaire public ne connaît, pour l'instant, pas la notion de «réfugié du climat», tant à l'intérieur des pays qu'entre ceux-ci. Pourtant, les personnes qui fuient en rai-

15 Cit. dans le «Blick», 15.09.2006.

16 Cit. par Jürgen Wagner, *Die «Versicherheitlichung» des Klimawandels*, Tübingen, 2008.

17 Cit. par Naomi Klein dans «Kulturaustausch», Edition II/2008, p. 19.

18 NZZ, 18.6.2008.

son du changement climatique devraient être protégées par le droit public international; nombreuses sont celles qui deviennent apatrides. La Convention de Genève nécessite donc une adaptation, afin que des droits de séjour et de résidence permanente puissent être octroyés aux réfugiés du climat.

Les organisations internationales comme l'ONU ou le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) devraient rapidement élaborer des plans définissant comment procéder à l'avenir avec le problème des migrants du climat. Les ONG ont fait des propositions sur cette question lors de la Conférence de l'ONU sur le climat à Bangkok en mars 2008. Ainsi, le fondateur du Bangladesh Centre for Advanced Studies¹⁹, Atiq Rahman, a suggéré qu'à l'avenir chaque pays devrait accueillir un certain nombre de réfugiés du climat selon le principe du pollueur-payeur. En prenant sa part actuelle aux émissions de CO₂ comme base de référence, la Suisse serait ainsi responsable de 220'000 personnes, selon les calculs d'Etienne Piquet, professeur à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel²⁰.

Alliance Sud considère qu'une action dans ce domaine s'avère nécessaire et urgente, et qu'elle correspond bien aux possibilités du gouvernement suisse. En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève et siège du CICR, notre pays ferait bien de prendre l'initiative pour combler les lacunes de la Convention relative au statut des réfugiés.

1.6 Réalisation plus difficile des Objectifs du Millénaire

Au commencement du nouveau siècle, la communauté des Etats a adopté solennellement les Objectifs du Millénaire pour le développement. D'ici 2015, le nombre de personnes qui souffrent de la pauvreté et de la faim et qui n'ont pas accès à l'eau potable devrait être réduit de moitié. Le réchauffement de la planète rend toutefois la réalisation de ces objectifs beaucoup plus difficiles. Car leurs principaux bénéficiaires sont aussi les premières victimes du changement cli-

matique. De nombreuses voix, dont certaines de l'ONU, doutent que les Objectifs du Millénaire puissent être atteints dans le laps de temps prévu. Ils sont affectés négativement par toutes les conséquences du réchauffement climatique mises en évidence par le GIEC. Ainsi, les disponibilités réduites en eau, qui compromettent la sécurité alimentaire et la santé (objectifs 1, 4, 5 et 6). Le GIEC prévoit que 75 à 250 millions de personnes seront touchées par une grave pénurie d'eau en Afrique d'ici 2020, laquelle renforcera encore le risque de faim et de pauvreté (objectifs 1 et 7). Dans les régions d'agriculture pluviale, le rendement des récoltes pourrait se réduire de 50% d'ici 2020.

1.7 Changement climatique: une crise sociale et culturelle

Le réchauffement climatique est le grand défi environnemental et de développement du XX^e siècle. Mais il est aussi le plus important défi social et culturel de notre temps. Des peuples et des ethnies entiers sont menacés dans leur existence: les Inuits en Arctique voient les bases de leur vie fondre, alors qu'elles s'assèchent pour les peuples nomades du Sahel. Des structures et cultures sociales élaborées depuis des siècles menacent de se désintégrer. Les individus survivront, mais pas les communautés et leurs précieuses cultures.

Le réchauffement climatique est en cours et ne peut être interrompu. Il ne s'est pas seulement «passé» une fois, comme un tremblement de terre ou un tsunami. C'est pourquoi des mesures d'adaptation et d'atténuation deviennent de plus en plus importantes et urgentes. L'adaptation ne pourra pas seulement être «traitée» par un accord post-Kyoto. Il s'agit d'une obligation d'action qui devient toujours plus importante, qui doit être ancrée dans les dispositions du droit public international et du droit humanitaire, bien au-delà d'un accord post-Kyoto.

Les organisations de développement considèrent comme leur devoir de sensibiliser l'opinion publique sur ces as-

19 www.bcas.net.

20 ProClim-Flash, Editorial, N° 41, avril 2008.

pects et sur les lacunes du droit international. Bien que le problème du réchauffement planétaire est abordé d'une manière holistique par le GIEC, comme «une adaptation des systèmes écologiques, sociaux et économiques aux stimuli climatiques existants ou attendus ainsi qu'à leurs effets et influences», il n'a que peu de place dans les recherches académiques sociales et culturelles. Les questions liées au futur régime climatique sont surtout débattues du point de vue des sciences naturelles et économiques.

1.8 Changement climatique, justice globale et paix

Le réchauffement climatique provoqué par l'être humain pose la question de la justice globale avec une urgence renouvelée. La justice doit être pensée dans une perspective à la fois spatiale et temporelle. Aujourd'hui, les premières victimes du changement climatique sont avant tout les habitants des pays du Sud. Demain, il touchera toutes les générations futures, partout sur la planète. Le philosophe Hans Jonas a donné une dimension temporelle à l'impératif kantien: «Agis de sorte que les effets de ton action soient compatibles avec le maintien d'une vie authentiquement humaine sur terre²¹.»

En fin de compte, la négociation d'un nouvel accord sur le climat touche au cœur même de toute politique planétaire durable. Il y va du fondement même du droit global universel, dont la violation à un endroit est ressentie partout ailleurs sur la terre²². Il revient fondamentalement à chaque État de garantir les conditions propices à l'avènement d'un ordre mondial sans lequel la vie sur terre serait gravement mise en danger. Par conséquent, l'exigence centrale d'une politique cosmopolitique²³ est de réaliser, au Nord et au Sud, des systèmes économiques pauvres en émissions de gaz à effet de serre.

En matière de réchauffement climatique, les Eglises soulignent l'urgente nécessité d'un changement de paradigme, fondé sur les principes fondamen-

taux de l'action éthique: la justice, l'égalité des chances, la solidarité, le développement humain et la protection de l'environnement²⁴. En termes théologiques, comme le dit par exemple la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, il s'agit d'opérer une «métanoïa», c'est-à-dire un retournement ou une transformation de la pensée et de l'agir²⁵.

La question de la justice jouera un rôle décisif dans les négociations sur le climat. Celles-ci doivent obéir aux principes fondamentaux de la dignité de la personne et du droit à l'égalité de traitement de tous les êtres humains, tant du Nord que du Sud. Seule une disposition qui octroie à chaque individu des droits d'émission égaux, pourra être reconnue comme équitable et accepté au plan mondial. «Sans équité, il n'y aura pas de paix», estimait la théologienne allemande Dorothee Sölle. Le comité du prix Nobel de la paix s'est inspiré du même principe quand, en 2004, il a remis sa distinction à l'écologiste kenyan, Wangari Maathai: «Nous avons ajouté une nouvelle dimension à la paix, car la paix sur terre dépend de la sauvegarde de l'environnement», a-t-il déclaré dans son éloge.

1.9 Le réchauffement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre

A ce jour, les accords et négociations sur le climat ne prennent pas du tout en considération la question de l'égalité entre femmes et hommes. Même le GIEC l'ignore: il considère le changement climatique et la protection du climat comme des problématiques neutres du point de vue du genre. Ce n'est qu'au stade de la concrétisation des instruments du protocole de Kyoto que certaines exigences et conséquences liées au genre ont reçu l'attention des expert-e-s²⁶.

Cet aveuglement en matière de genre a été thématiqué par un workshop très remarqué de ENERGIA, réseau international sur le genre et l'énergie durable au Sud²⁷, lors de la Conférence sur le climat en 2002 (COP 8). Un autre réseau international sur le genre et le changement

21 Hans Jonas, *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Editions du Cerf, 1990.

22 Jörg Paul Müller, *Der politische Mensch. Menschliche Politik*, Basel/München, 1999.

23 Voir Wuppertal Institut, *Fair Future, begrenzte Ressourcen und globale Gerechtigkeit*, München, 2005.

24 Conseil œcuménique des Eglises, *This far and no further: Act now and act now!*, Déclaration pour la Conférence sur le climat à Bali, décembre 2007.

25 Otto Schäfer, *Ethique de l'Énergie. Vers une nouvelle ère énergétique. Perspectives durables pour l'après-pétrole*, Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Etude 1, 2008.

26 Ulrike Röhr, in *Klimapolitik und Gender*, Jet-Set Arbeitspapier II/05, Wuppertal, p. 24s.

27 Ibid.

climatique s'est constitué en vue des négociations pour un accord post-Kyoto: «Women for Climate Justice». Dans leurs écrits et prises de position, il ressort que:

- le réchauffement climatique n'est pas perçu et évalué de la même manière par les hommes et les femmes;
- les conséquences du changement climatique ne sont pas neutres du point de vue genre;
- la politique de protection du climat est évaluée différemment par les hommes et les femmes;
- les négociations où participent davantage de femmes sont enrichies d'autres points de vue qui peuvent conduire à des résultats plus globaux;
- il convient de tirer les conclusions politiques et juridiques de cet état de fait.

Les femmes des pays en développement sont particulièrement affectées par les conséquences du réchauffement climatique (voir illustration p. 11). Elles doivent veiller à ce que leurs familles disposent en suffisance d'eau, de nourriture ainsi que de combustible (souvent du bois) pour faire la cuisine et se chauffer. Plus ces ressources deviennent rares, plus longs et pénibles sont les trajets à accomplir et plus graves les répercussions sur leur santé²⁸.

La manière différente dont les hommes et les femmes sont affectés s'explique par les rapports de pouvoir. La moindre capacité des femmes de se protéger des effets négatifs du changement climatique est proportionnelle à leur manque de pouvoir de décision, à leur droit réduit à disposer de ressources et leurs plus faibles possibilités de participation sociale et politique. Dans les négociations internationales sur le climat, les femmes représentent une petite minorité au sein des délégations nationales. Résultat: ainsi que le montrent de nombreuses études, les aspects du genre sont absents des résultats des négociations. La Suisse n'est pas une exception: il n'est pas rare que ses délégations en charge des négociations sur le climat soient composées exclusivement d'hommes.

1.10 Combien coûte le réchauffement climatique?

Le réchauffement climatique provoque déjà aujourd'hui des dégâts énormes sur l'environnement et la société. Les catastrophes naturelles liées au changement climatique représentent 77% des dommages économiques. En 2005, elles ont atteint la somme record de plus de 210 milliards de dollars, c'est-à-dire 0,5% du produit national brut (PNB) mondial²⁹. Les coûts pour stopper le réchauffement climatique – donc pour réduire les émissions de gaz à effet de serre – ont été évalués par de nombreuses études, mais les chiffres divergent. Cela vaut aussi pour les coûts d'adaptation au réchauffement climatique qui a lieu de toute façon. Le chef de l'un des secteurs à risque de la plus grande compagnie de réassurance du monde, la Münchner Rück, souligne la difficulté de réaliser de telles prévisions: «Si nous allions vers une glaciation, nous saurions à peu près ce qui nous attend, car nous pourrions nous fonder en grande partie sur le passé. Mais nous pénétrons dans le futur de la serre planétaire sans carte géographique³⁰.»

Toutes les études se rejoignent cependant sur deux constats. D'abord, ne rien faire reviendrait bien plus cher qu'agir rapidement. Ensuite, à l'avenir, un important surcroît de dépenses sera nécessaire pour se prémunir contre les effets négatifs du climat. D'où l'avertissement du coprésident du groupe de travail «Science» du GIEC, Thomas Stocker: «Qui n'agit pas maintenant pêche par négligence³¹.»

Bien que contestée, l'estimation jusqu'ici la plus convaincante des coûts pour éviter une catastrophe climatique figure dans le rapport déjà mentionné de Nicolas Stern au gouvernement britannique en automne 2006. Selon lui, environ un pourcent du PNB mondial annuel suffirait pour empêcher une élévation incontrôlable de la température globale au-delà de 2°C. Ne rien faire reviendrait jusqu'à vingt fois plus cher. D'où la mise en garde de Stern contre l'inaction: «Ce qui se passe aujourd'hui et se passera ces prochaines décennies pourra provo-

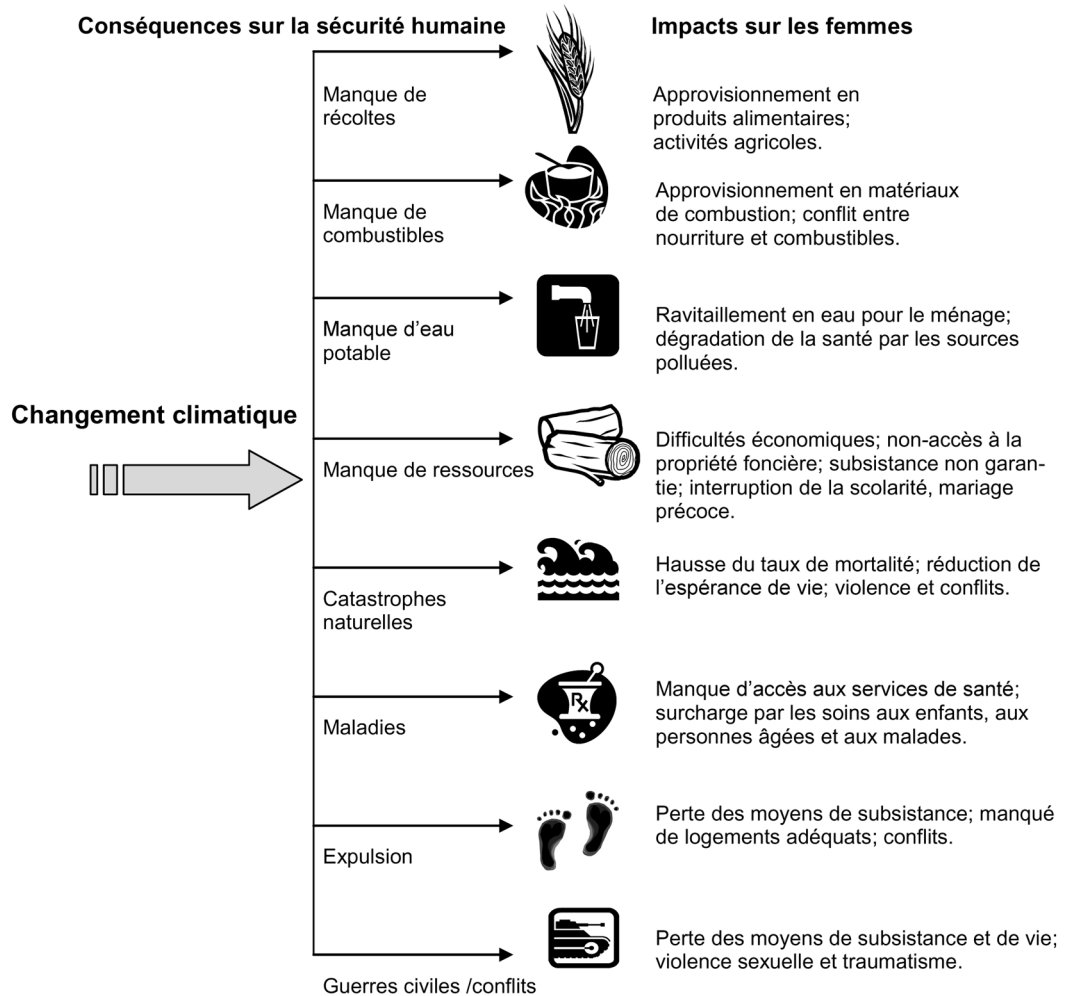
28 *Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* (2003) de l'Unesco démontre les liens entre l'eau, le climat et le développement durable.

29 Voir Münchner Rück, *Jahresrückblick Naturkatastrophen 2005*, München, 2006.

30 Cit. par Christoph Bals, *Bali, Poznan, Kopenhagen – Dreisprung zu einer neuen Qualität der Klimapolitik?*, Heinrich Böll-Stiftung, Schriften zur Ökologie, Berlin, 2008.

31 *Herausforderung Klimawandel, «Umwelt»* 3/2008, Bern, 2008.

Effets du changement climatique sur la vie des femmes



Source: Women's Environment and Development Organization 2008

quer des troubles économiques et sociaux comparables à ceux des guerres mondiales et de la crise économique de la première moitié du XX^e siècle³².»

Stern a revu ses calculs durant l'été 2008. Lors de l'ouverture de la Carbon Rating Agency à Londres, il a prévenu que le climat se réchauffait plus rapidement que prévu. Les émissions devaient donc être réduites plus vite et plus fortement. Stern considérait qu'il faudrait déjà 2% du PNB mondial pour contrôler plus ou moins l'évolution³³. Cela aurait

représenté près de 800 milliards de dollars en 2005. Une somme qui comprend notamment tous les investissements publics et privés dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et dans les énergies renouvelables.

32 Nicolas Stern, *Die wirtschaftlichen Folgen des Klimawandels*, Zusammenfassung der Schlussfolgerung, «UK in Germany», 30.10.2006.

33 «The Guardian», 26.06.2008.

2. Politique climatique: dans quelle direction?

2.1 La Convention-cadre sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto

Il n'existe pas de solution nationale et insulaire au problème global du climat. Seule la coopération entre tous les pays et acteurs concernés par le climat peut prévenir la catastrophe. C'est pourquoi la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Elle représente le fondement juridique international de toute la politique climatique mondiale depuis 1994. Son objectif est de «stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique» (article 2). Elle engage les Etats membres à «préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives» (article 3).

C'est sur cette base qu'a été négocié le protocole de Kyoto au Japon en 1997. Il est entré en vigueur en 2005, après un laborieux processus de ratification. Les pays industrialisés se sont engagés à réduire en moyenne les six plus importants gaz à effet de serre de 5,2% par rapport au niveau de 1990 au cours d'une première période d'engagement allant de 2008 à 2012. L'objectif de réduction varie d'un pays à l'autre. Les pays de l'Union européenne et quelques autres pays européens, dont la Suisse, doivent diminuer leurs émissions de 8% et le Japon de 6%. La Russie n'a aucune obligation, puisque ses industries se sont de facto écroulées après 1989 et que ses émissions ont baissé en conséquence. Certains pays industrialisés comme la Norvège, l'Espagne et l'Islande peuvent même encore accroître leurs émissions, l'Espagne de 15% par exemple. L'administration Clinton avait signé un objectif

de réduction de 7%. Mais le Congrès américain – dominé par les Républicains – et Bush junior ont refusé de ratifier le protocole de Kyoto. Cela, alors même que Bush senior avait encore signé la Convention-cadre sur les changements climatiques.

2.2 Mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto

Comment réduire les gaz à effet de serre est une question politique. Initialement, deux approches étaient en discussion: l'une, juridique, via des valeurs-limites contraignantes pour diminuer les émissions; l'autre via un renchérissement des énergies carbonées à travers des taxes incitatives ou des taxes sur l'énergie. Ces valeurs-limites ou ces taxes incitatives devaient être progressivement augmentées, afin d'atteindre par étape les objectifs de réduction. Dans les deux cas, les émetteurs seraient forcés d'adapter leurs technologies, d'augmenter l'efficacité énergétique et finalement de passer aux énergies renouvelables. Dans les années 1990, les taxes incitatives étaient perçues – selon la mentalité de l'époque – comme une solution plus élégante et mieux adaptée aux économies de marché. Les «coûts externes» d'utilisation des énergies fossiles, en l'occurrence l'accumulation dangereuse de gaz à effet de serre, seraient «internalisés» à travers des taxes sur l'énergie; ils recevraient ainsi un prix qui forcerait tous les acteurs à prendre des mesures appropriées d'économie et de substitution. Dans cette optique, le réchauffement climatique est vu comme une «défaillance du marché», qui doit être corrigée par des interventions étatiques (directives ou impôts).

Lors des négociations sur le protocole de Kyoto, les Etats-Unis ont proposé un troisième mécanisme qui augmente également le prix des énergies fossiles: le commerce de droits d'émission. Là, un

gouvernement fixe le volume total maximal d'émissions de CO₂ (appelé *cap-ping*) et le répartit entre des émetteurs individuels. Ceux-ci ont le droit d'émettre autant de gaz que la quantité qui leur a été attribuée. En cas d'émissions moindres grâce à des mesures d'économie ou à la conversion aux énergies renouvelables, ils peuvent vendre leurs droits d'émission non utilisés à des tiers qui n'ont pas pu ou voulu respecter leur propre quota d'émissions. En théorie, ce mécanisme devrait permettre de mieux prendre en compte les différences entre les entreprises énergivores et celles qui le sont moins, et de rendre la réduction des émissions la plus avantageuse possible. Pour que la production de gaz à effet de serre diminue réellement, la totalité des droits d'émission attribuée doit être réduite progressivement.

Dans la pratique, la plupart des pays bricolent des systèmes mixtes. L'échange de droits d'émission convient surtout – si déjà – aux gros émetteurs, c'est-à-dire aux grandes entreprises. Il n'est guère adapté aux petites industries et au trafic motorisé, où les taxes incitatives et les taxes sur l'énergie s'avèrent plus pratiques. En outre, pour le chauffage ou la climatisation des bâtiments, des règlements de construction seraient tout à fait efficaces et simples à mettre en œuvre.

La proposition américaine en faveur d'un échange international de droits d'émission a été intégrée dans le protocole de Kyoto. Les Etats parties étaient particulièrement séduits par le fait que leurs propres engagements de réduction ne devaient pas être obligatoirement accomplis à l'intérieur de leurs frontières, mais pouvaient l'être aussi à l'étranger, notamment dans les pays en développement. Le protocole de Kyoto ne soumet pas les pays en développement et émergents à des efforts de réduction. Les Etats parties peuvent cependant réaliser en partie leurs engagements de réduction à travers des projets de diminution des émissions dans les pays en développement.

Les différents instruments d'échange prévus par le protocole de Kyoto sont des «mécanismes de flexibilité». Ils ne peuvent cependant être utilisés qu'en

complément des mesures de réduction (règle dite de complémentarité). La plus grande part de celles-ci doivent être accomplies au plan national. Un tel principe est également ancré dans la loi suisse sur le CO₂.

Le protocole de Kyoto prévoit trois mécanismes de flexibilité:

1. *Echange transfrontalier de droits d'émission* (art. 17).
2. *Mise en œuvre conjointe (MOC)*: ce sont des projets réalisés par des pays industrialisés dans d'autres pays industrialisés (les deux pays doivent figurer dans l'annexe B du protocole de Kyoto). Les «unités de réduction des émissions» (*Emission Reduction Units / ERU*) ainsi obtenues sont créditées à l'Etat investisseur (art. 6). Celui-ci peut ensuite les convertir en certificats négociables dans le système d'échange approprié.
3. *Mécanisme de développement propre (MDP)*: ce sont des projets visant à réduire les émissions dans les pays en développement (art. 12). Les économies d'émission ainsi réalisées sont créditées sous la forme de «réductions d'émission certifiées» (*Certified Emission Reductions / CER*) négociables.

La création de nombreux systèmes d'échange de droits d'émission et l'offre croissante de projets MDP montrent que les mécanismes de flexibilité de la politique internationale du climat deviennent de plus en plus importants. En 2007, l'Union européenne a conclu un partenariat international d'échange de droits d'émission avec plusieurs états fédéraux des Etats-Unis et provinces du Canada. La Norvège et la Nouvelle-Zélande les ont également rejoints. Selon le ministre de l'environnement de l'Allemagne, Sigmar Gabriel, «cette alliance pourrait, un jour, devenir le cœur d'un commerce mondial de droits d'émission». Le président de la commission de l'Union européenne, José Manuel Barroso, a qualifié ce partenariat de «pas historique: le marché rendra possible une réduction des émissions avec la plus grande efficacité et aux coûts les plus bas³⁴.»

Peu après, la Commission européenne a informé qu'elle avait conclu un ac-

34 www.co2-handel.de, portail d'information sur l'échange des droits d'émission et la protection du climat, 29.10.2007.

cord avec les membres de l'Espace économique européen (Norvège, Liechtenstein, Islande) sur la mise en réseau des différents systèmes d'échange de droits d'émission. Ces systèmes ainsi associés vont couvrir plus de 30 pays sur tout le continent européen. «Aujourd'hui, un important pas en avant a été accompli dans le développement d'un système européen d'échange de droits d'émission. C'est une nouvelle grande étape pour la création d'un marché global de CO₂ ainsi qu'un signe fort pour les négociations post-Kyoto de Bali à fin 2007»³⁵, a déclaré avec enthousiasme le commissaire de l'environnement de l'Union européenne, Stavros Dimas.

Le zèle pour les systèmes d'échange de droits d'émission est inversement proportionnel aux efforts politiques pour diminuer les émissions au plan national, alors même que, selon le protocole de Kyoto, l'accent devrait être mis sur ce plan. Les directives légales, les taxes sur l'énergie et autres taxes incitatives se sont heurtés en Europe, de même qu'en Suisse, à la résistance tenace des lobbies économiques domestiques. Quant à la création de sources d'énergies renouvelables, les progrès sont très différents suivant les pays – la Suisse faisant clairement partie des retardataires. Dans la perspective d'un accord post-Kyoto, de plus en plus de voix se font entendre pour mettre en question le principe de complémentarité, selon lequel les mécanismes de flexibilité ne peuvent être utilisés qu'en complément des mesures de réduction nationales. Le Secrétariat d'état à l'économie (SECO) a, en ce sens, lancé en 2007 l'idée d'une Suisse «climatiquement neutre», qui «accomplit» ses engagements de réduction de CO₂ en grande partie à l'étranger.

2.3 Débuts non convaincants des échanges de droits d'émission

Les premières expériences en matière d'échange de droits d'émission révèlent de nombreux points faibles. Un problème essentiel est le plafonnement (*caping*). Si les droits d'émission sont distribués en quantités trop grandes, la

réduction des gaz à effet de serre n'a pas lieu et les prix atteints par les certificats d'émission de ceux qui diminuent réellement leurs émissions ne sont pas intéressants. Cela a été le cas au début du système européen d'échange des droits d'émission, que nous analyserons plus bas³⁶. En outre, la Russie constitue un cas particulier avec les mêmes effets. Pour qu'elle adopte le protocole de Kyoto, on lui a octroyé des droits d'émission qui dépassent d'un milliard de tonnes d'équivalents CO₂ ce qu'elle émet en réalité («air chaud»)³⁷. La raison est simple à comprendre: comme l'économie russe s'est pratiquement effondrée après 1989 et a fonctionné, jusqu'à la fin des années 1990, bien en deçà de son potentiel des années 1980, la Russie a obtenu une marge de manœuvre supplémentaire en matière d'émissions. Dans les faits, cela a permis aux autres pays d'acheter cet «air chaud» russe et de réduire d'autant leurs engagements de réduction³⁸.

Un autre problème fondamental réside dans le fait que les droits d'émission sont souvent octroyés gratuitement. Selon l'économiste et politologue allemande, Elmar Altvater, cela revient à ériger le réchauffement climatique en un droit des émetteurs, monnayable dans la mesure où ils y renoncent³⁹. On pourrait partiellement remédier à cette situation dérangeante en mettant aux enchères les droits d'émission. Une telle vente aux enchères des droits permettrait en outre de créer de nouvelles sources de recettes pour financer la diminution des émissions ou les mesures d'adaptation dans les pays en développement. On procède dorénavant ainsi dans quelques pays. En Allemagne par exemple, 9% des droits d'émission sont vendus aux enchères depuis 2008.

Dans le cadre du système européen d'échange de droits d'émission (*EU Emission Trading Scheme – EU ETS*), près de 12'000 gros émetteurs de CO₂ ont acquis des droits durant la première période (2005 à 2008). Ils sont responsables de la moitié des émissions de CO₂ de l'Union européenne. Les entreprises des secteurs de l'énergie, de la production et transformation des métaux ferreux, de l'industrie minérale et de la fabrication

35 Communiqué de presse de l'Union européenne, 26.10.2007.

36 Climate Action Network Europe, *National Allocation Plans 2005-07: Do they deliver?*, Bruxelles, avril 2006.

37 Bund für Umwelt und Naturschutz, *Klimaschutz nach 2012*, Berlin, novembre 2007.

38 Climate Action Network Europe, op. cit.

39 Elmar Altvater, *Das Ende des Kapitalismus, wie wir ihn kennen*, Münster, 2007.

Le système d'échange de droits d'émission de la Suisse

Parallèlement à la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles fossiles depuis 2008, la Suisse a introduit un système d'échange de droits d'émission. Il concerne les entreprises qui se sont formellement engagées à limiter les émissions de CO₂ résultant de leur consommation d'énergie et se sont fixées des objectifs de réduction pour 2008-2012. En contrepartie, celles-ci ne sont pas soumises à la taxe sur le CO₂. Ce système est particulièrement intéressant pour les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie, actives dans les secteurs du ciment, du papier et du carton, du verre et de la céramique. Les droits d'émission leur sont alloués gratuitement en fonction de leurs objectifs de réduction. Les objectifs absolus découlent d'une approche *bottom-up*: le potentiel technique et économique des entreprises est défini à partir d'une estimation de leur production et des émissions générées. Une approche simplifiée *top-down* est utilisée dans le cas des petites et moyennes entreprises.

À partir de 2008, les droits d'émission devront être évalués annuellement selon les quantités émises. Les droits excédentaires pourront être vendus. Si une entreprise génère plus d'émissions qu'elle ne possède de droits, elle devra en acquérir sur le marché national ou international et/ou les réaliser à travers des projets concrets à l'étranger (MDP). Si elle ne parvient pas à atteindre ses objectifs, l'entreprise devra rembourser la taxe sur le CO₂ dont elle a été exemptée, y compris les intérêts. Selon l'Office fédéral de l'environnement, la taxe sur le CO₂ remplit ainsi une fonction double dans le système d'échange de droits d'émission en Suisse: elle sanctionne les entreprises qui ne remplissent pas leurs objectifs de réduction et les contraint juridiquement à les respecter.

de papier et de carton, sont obligatoirement soumises à ce système d'échange. Les objectifs de réduction pour les firmes concernées sont fixés dans des plans nationaux de répartition. Durant la première période, une trop grande quantité de droits d'émission ont été octroyés – gratuitement. Cela a provoqué une baisse des prix des certificats d'émission et rendu leur commerce plus difficile. L'incitation des secteurs énergivores à réduire leurs émissions a ainsi manqué. L'octroi gratuit des droits d'émission a engendré des bénéfices exceptionnels: nonobstant cette gratuité, les producteurs d'électricité ont pu reporter les coûts de réduction de CO₂ sur leurs clients et réaliser des milliards de gains.

Cette situation a été corrigée durant la deuxième période (2008-2012). La quantité de droits distribués a été réduite afin de stimuler la diminution des émissions. En outre, seuls 91% des droits d'émission ont été octroyés gratuitement. Les entreprises doivent alors acquérir les droits supplémentaires nécessaires dans des ventes aux enchères,

les acheter sur le marché ou les obtenir à travers des projets du Mécanisme de développement propre dans les pays en développement. Les fournisseurs d'électricité n'ont reçu que 68% des droits d'émission gratuitement, en raison de leurs profits exceptionnels non justifiés. Néanmoins, selon une étude du WWF, ils font encore toujours des milliards de gains grâce à la répartition gratuite des droits d'émission. Par ailleurs, cette distribution gratuite a permis aux fournisseurs d'électricité de poursuivre leurs investissements habituels, au lieu de se convertir aux technologies d'approvisionnement plus efficaces et respectueuses du climat. En Allemagne, 29 nouvelles centrales au charbon sont actuellement planifiées⁴⁰.

C'est pour ces raisons que, durant les négociations en cours pour un nouvel accord post-Kyoto, la Norvège a proposé de mettre aux enchères tous les droits d'émission au niveau global. Les recettes devraient servir à alimenter un fonds pour financer les mesures d'adaptation aux conséquences du réchauffement cli-

40 Point Carbon Advisory Service, *EU ETS Phase II – The potential and scale of windfall profits in the power sector. A report for the WWF*, mars 2008; voir www.pointcarbon.com.

matique dans les pays en développement. Il serait également imaginable que les pays du Sud utilisent cette somme pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations et se convertir aux énergies renouvelables.

Les premières expériences avec les systèmes d'échange de droits d'émission révèlent ce qui devrait être modifié à l'avenir. Pour Alliance Sud, dans un accord post-Kyoto, il convient d'abord de limiter la quantité de certificats de CO₂, de façon à ce qu'existe une véritable incitation à diminuer les émissions. Ensuite, ces certificats doivent être entièrement mis aux enchères. Les recettes devront être investies dans des projets de réduction des émissions ou des mesures d'adaptation.

2.4 MDP: protège-t-il vraiment le climat?

Le Mécanisme de développement propre (MDP) constitue l'instrument le plus important du protocole de Kyoto, puisqu'il permet aux pays qui n'ont pas pris d'engagements chiffrés de réduction durant la première période (2008-2012), de participer aux activités internationales de protection du climat. Mais il fait aussi partie des sujets controversés des négociations post-Kyoto.

Dans le cadre du MDP, les pays industrialisés – ou leurs émetteurs – peuvent réaliser des projets de protection du climat dans les pays en développement. Les économies d'émissions ainsi réalisées à l'étranger peuvent être mis au compte de leurs propres engagements de réduction ou échangées sous la forme de certificats. Le protocole de Kyoto prévoit que les projets du MDP doivent inclure des investissements additionnels pour réduire les gaz à effet de serre, c'est-à-dire des investissements qui n'auraient pas eu lieu sans ce mécanisme (principe d'additionnalité).

Au départ, les optimistes pensaient qu'avec l'aide du MDP, le secteur énergétique des pays en développement se convertirait aux technologies respectueuses du climat et aux énergies renouvelables⁴¹. On n'a rien vu de tel jusqu'à ce jour.

Les projets du MDP sont discutables sur le fond, puisqu'ils représentent au mieux un jeu à somme nulle. D'abord, le «pays donateur» peut en effet réchauffer le climat avec la même quantité de CO₂ qu'il a permis d'éviter dans les pays en développement. Ensuite, le protocole de Kyoto admet la protection et l'extension des puits de carbone – les forêts et les plantations d'arbres – comme des moyens à disposition des pays pour accomplir leurs engagements de réduction. Les ONG ont, dès le départ, critiqué l'inclusion des puits de carbone comme une lacune du protocole de Kyoto. Les puits de carbone retirent du CO₂ de l'atmosphère et le stockent pour un certain temps. Le CO₂ se fixe lorsque la croissance d'une forêt est plus importante que son exploitation. Ainsi, il est fréquent que des plantations d'arbres à croissance rapide, tel l'eucalyptus, soient cultivées comme puits de carbone. Ces arbres sont cependant souvent abattus peu de temps après, libérant à nouveau le CO₂ stocké. En outre, de telles monocultures nécessitent des quantités énormes d'eau et ont des effets négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes locaux. L'Union européenne a, par conséquent, retiré les forêts de son système d'échange de droits d'émission.

Les ONG des pays en développement critiquent également avec force le Mécanisme de développement propre, tel qu'il est mis en pratique actuellement. Organisés en réseau, les opposants ont adopté en 2004 la «Déclaration de Durban sur le commerce du carbone»⁴². Selon l'ex-directeur du réseau basé en Malaisie Third World Network, Martin Khor, le mécanisme offrirait aux pays industrialisés une incitation perverse à continuer à réchauffer l'atmosphère⁴³. Dans le même sens, la directrice du centre indien Centre for Science and Environment (CSE), Sunita Narain, estime que les pays riches ont tellement compliqué les règles et les ont définies avec un tel manque d'intelligence politique qu'il risque de ne rester finalement pas grand-chose des objectifs de réduction des émissions: «C'est le meilleur exemple de destruction d'une juste préoccupation sociale par les entreprises et les bureaucrates⁴⁴.» D'autres institutions académi-

41 CDM-Watch, *Der Clean Development Mechanism (CDM) als Option in der Klimapolitik der Schweiz*, Studie im Auftrag von Greenpeace Schweiz, janvier 2005.

42 www.carbonradewatch.org.

43 Rosa Luxemburgstiftung, Reader zum Workshop *Der Klimawandel: Analyse und Diskussion politischer Massnahmen im Kontext sozialer Gerechtigkeit*, Berlin, 1-2 décembre 2007.

44 «Die Zeit», N° 33, 10.08.2006.

ques énoncent également des critiques, à l'exemple du Conseil scientifique sur les changements globaux du gouvernement fédéral d'Allemagne (WBGU)⁴⁵ ou du Wuppertal Institut.

Un autre point problématique est la concentration géographique du Mécanisme de développement propre: la plupart des projets se situent dans quelques grands pays émergents. Les trois quarts des projets en cours se limitent au Brésil, à la Chine, à l'Inde et au Mexique. 47% des projets enregistrés sont mis en œuvre en Chine et 16% en Inde⁴⁶. L'Afrique, en revanche, ne compte guère de réalisations du Mécanisme de développement propre: aucun projet n'a été déposé à ce jour au Congo, Kenya, Mali, Mozambique ou Sénégal. Selon le Wuppertal Institut, il serait potentiellement plus facile pour les pays les moins avancés (PMA) de réduire leurs émissions avec des prescriptions légales que d'attirer des projets MDP⁴⁷.

En outre, 70% des projets MDP réalisés jusqu'ici ne servent qu'à neutraliser les émissions industrielles (solutions *end-of-pipe*) par des procédures peu coûteuses et courantes. De grands projets de centrales hydrauliques sont également financés à travers le MDP, en dépit de leurs conséquences écologiques et sociales souvent néfastes. Ainsi, 418 centrales hydrauliques sont actuellement planifiées par le MDP, dont plus de 200 en Chine, plus de 100 en Inde et près de 50 au Brésil. Une centaine de ces barrages auront un rendement de plus de 50 mégawatts. Seuls 15% de l'argent du MDP est investi dans la création de sources d'énergies renouvelables⁴⁸.

Les projets du MDP peuvent être répartis en diverses catégories selon leur qualité. Un premier groupe contient les «réductions d'émission certifiées» (*Certified Emission Reductions / CER*). Dans ce cas, les diminutions sont contrôlées périodiquement et de manière onéreuse selon les règles du secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques.

Les «réductions d'émission vérifiées» (*Verified Emission Reductions / VER*) suivent le même principe que les CER, mais ne sont pas contrôlées de la même façon. Elles sont par conséquent moins chères et moins fiables. Les VER

ne sont pas admises par les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto. Elles concernent souvent des projets qui sont trop petits pour être reconnus par le MDP. Les VER sont principalement échangées pour compenser les émissions privées. Il existe cependant des projets VER qui remplissent des critères plus stricts que les projets CER, qui promeuvent les énergies renouvelables dans les pays en développement bénéficiaires et servent à rendre leurs sociétés moins gourmandes en carbone.

La plupart des fournisseurs octroient eux-mêmes des labels à leurs projets. Le label *Gold Standard*, élaboré par les organisations d'environnement (dont le WWF), sort du lot. Il ne distingue que les projets qui encouragent la conversion vers une économie pauvre en carbone, voire libre de carbone, et qui permettent aux populations locales d'y participer et d'en bénéficier à long terme. Rares sont les programmes du Mécanisme de développement propre qui répondent aux exigences du *Gold Standard*.

Dans le cadre d'un accord post-Kyoto, il convient de revoir le Mécanisme de développement propre afin que:

- seuls les certificats de projets respectant le label *Gold Standard* puissent être échangés;
- les puits de carbone soient retirés du mécanisme;
- les procédés de «capture et stockage de carbone» (*Carbon Capture and Storage*) ne soient pas inclus;
- les projets nucléaires restent exclus.

Si le Mécanisme de développement propre devait être développé en un important instrument de marché, les objectifs de réduction des pays industrialisés devront alors être fixés de manière plus ambitieuse pour pouvoir conduire à une réelle réduction des émissions de CO₂.

2.5 Quid après Kyoto?

La première période d'engagement du protocole de Kyoto arrive à échéance en 2012. Il est urgent que la communauté internationale s'entende sur un nouvel accord multilatéral, qui contienne des objectifs de réduction beaucoup plus

45 WBGU, *Über Kyoto hinaus denken – Klimaschutzstrategien für das 21. Jahrhundert*, Sondergutachten, Berlin, 2003.

46 WWF Deutschland, *Den Klimawandel stoppen. Hintergrundpapier EU-Emissionshandel*, Berlin, juin 2008.

47 Wolfgang Sterk, *CDM: Hauptdiskussionspunkte und Perspektiven der Weiterentwicklung*, Workshop zur Bali-Konferenz, Wuppertal Institut, novembre 2007.

48 Harald Schumann / Christiane Grefe, *Der globale Countdown*, Cologne, 2008, p. 327s.

ambitieux que le traité actuel. Les engagements chiffrés de ce dernier restent largement en deçà de la résolution «à préserver le système climatique pour les générations présentes et futures», ainsi que le stipule la Convention-cadre sur les changements climatiques. La poursuite du régime actuel serait irresponsable.

Afin de maintenir l'élévation de la température moyenne en dessous de 2°C – plafond à ne pas dépasser pour éviter la catastrophe – l'accord post-Kyoto doit en 2012 suivre sans interruption la première période d'engagement. Sinon, du point de vue purement juridique, les émissions pourraient s'accroître à nouveau sans limites. Par conséquent, le processus de négociation doit, comme prévu, être finalisé lors de la Conférence sur le climat de Copenhague à fin 2009. Il restera ainsi assez de temps aux Etats pour leurs propres procédures de ratification au plan national.

Les négociations en vue d'un accord post-Kyoto présupposent la coopération d'acteurs qui ont des responsabilités (historiques) différentes, sont affectés de manière diverse et disposent de ressources inégales. Elles obéissent au principe des «responsabilités communes mais différenciées», qui figure dans la Convention-cadre sur les changements climatiques. Du fait de leur avenir commun, les pays du Nord et du Sud vont, malgré leurs divergences, devoir s'entendre dans un processus de négociations complexe et fortement pressé par le temps. C'est certainement l'un des défis les plus importants de l'histoire de la coopération internationale juridiquement contraignante. Le droit international public, qui régule la simple coexistence des Etats, doit évoluer vers un droit de la coopération intergouvernementale. Seules une forte volonté politique et une disposition communes à agir permettront d'y parvenir.

2.6 Tendances erronées

Les difficultés des négociations en cours apparaissent déjà dans le fait que la plupart des pays industrialisés vont man-

quer les objectifs chiffrés – pourtant relativement simples – de la première période. Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter fortement au plan mondial. Elles ont crû annuellement presque trois fois plus vite entre 2000 et 2004 qu'entre 1990 et 1999 (de 3% au lieu de 1,1% par an)⁴⁹. Début octobre 2007, les médias avaient annoncé: «Le jour de la dette écologique 2007 est arrivé. Depuis le 6 octobre, toutes les ressources naturelles disponibles au plan mondial, que la planète peut régénérer en l'espace de cette année, sont épuisées. Les gaz à effet de serre que nous allons encore émettre dans l'atmosphère ne peuvent plus être compensés par l'écosystème terrestre⁵⁰.» En 2008, selon le réseau Global Footprint Network, nous avons déjà atteint ce point le 23 septembre: «C'est le jour de l'épuisement du monde. Toutes les ressources de cette année ont été consommées.»

On peut estimer que si cette tendance croissante se poursuit, le budget carbone de tout le XXI^e siècle sera déjà épuisé en l'an 2032. Selon le Conseil scientifique du gouvernement allemand (WBGU), «nous amassons des dettes écologiques intolérables, qui rendent inévitable le dangereux réchauffement climatique pour les générations futures⁵¹. Les études les plus récentes, dont celle des experts du GIEC, montrent que les scénarios élaborés en 2007 par ce dernier étaient probablement trop optimistes. Ainsi que le confirment les chiffres publiés en 2008 par le secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre augmentent plus rapidement et la glace des pôles Nord et Sud fond plus vite que prévu. Les émissions polluantes ont crû de 2,3% entre 2000 et 2006 dans l'ensemble des Etats ayant ratifié le protocole de Kyoto.

2.7 Politique énergétique actuelle

Le caractère nationaliste des politiques énergétiques extérieures que mènent de façon toujours plus agressive certains pays industrialisés et émergents, contre-

49 Voir Raupach et al., *Global and regional drivers of accelerating CO2 emissions*, Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA (PNAS), 2007.

50 Greenpeace Suisse, communiqué de presse, 09.10.2007.

51 Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen, *Zusammenfassung des Berichts über die menschliche Entwicklung*, Berlin, 2007.

dit les négociations multilatérales pour une protection globale du climat. La lutte pour les énergies fossiles en voie de raréfaction bat déjà son plein. Les pays industrialisés et émergents cherchent à s'en assurer un accès en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Dans plusieurs régions du monde, de gros moyens sont investis pour exploiter de nouveaux gisements d'énergies fossiles au titre de «la sécurité énergétique nationale». Des accords bilatéraux de livraison de pétrole, de gaz et, de plus en plus, aussi de charbon sont conclus, même avec des Etats fragiles. La course aux ressources restantes modifie les rapports de pouvoir et les équilibres géostratégiques et politiques. Cela détériore encore davantage les conditions de vie des populations pauvres des pays exportateurs aux structures étatiques faibles et/ou aux régimes politiques corrompus.

Les craintes que l'on s'achemine vers une «guerre froide» énergétique et la peur de conflits explosifs autour des matières premières ne sont pas infondées⁵². C'est le signe sans équivoque que les anciens et nouveaux pays industrialisés ne peuvent imaginer un avenir au-delà d'une économie et d'une société gaspilleuses de ressources, même si garantir un tel avenir devrait constituer le cœur du nouveau régime climatique.

2.8 Responsabilités différenciées face au réchauffement climatique

Quels pays sont responsables de quelles quantités d'émissions? Cette question est délicate, mais fondamentale. Les Etats contribuent individuellement de façon très inégale aux gaz à effet de serre. Près de 50% des émissions de CO₂ proviennent des pays riches, alors qu'ils ne représentent que 15% de la population mondiale. Avec presque la même part à la population mondiale (12%), l'Afrique subsaharienne produit 2% des émissions globales de CO₂. Si l'on considère les émanations par habitant, un «fossé» existe entre pays riches et pays pauvres. L'empreinte carbone d'un habitant des Etats-Unis est, avec 20,6 t./an cinq fois

plus grande que celle d'un Chinois et plus de 16 fois supérieure à celle d'un Indien (1,2 t.). Le Canada émet 20 t de CO₂ par habitant, la Russie 10,6 t., le Brésil 1,2 t., le Bangladesh 0,3 t., l'Éthiopie 0,1 t.⁵³ Avec 6 t./an (10,6 t. y compris les «émissions grises», importées), la Suisse fait partie des dix pays les plus polluants⁵⁴.

Mais ce n'est pas seulement le moment qui compte. Le CO₂ demeure plus de cent ans dans l'atmosphère, raison pour laquelle les émissions s'accumulent durant de longues périodes. Le changement climatique actuel résulte de l'accumulation des gaz du dernier siècle, émis en très grande partie par les pays industrialisés.

Il en résulte deux choses pour les pays industrialisés. D'abord, ils sont dans l'obligation de réduire leurs gaz à effet de serre selon leurs responsabilités différenciées et de soutenir financièrement les pays en développement dans leur adaptation au réchauffement climatique et à la diminution de leurs émissions. Ensuite, ils n'ont pas le droit de défendre leur haut niveau d'émissions et de produire plus de gaz à effet de serre par habitant que les pays en développement. Cela équivaldrait à un «apartheid climatique», selon le prix Nobel de la paix sud-africain Desmond Tutu. La menace d'une catastrophe climatique n'est pas un argument pour empêcher l'industrialisation des pays en développement. Les étapes de diminution nécessaires doivent reposer sur la même quantité d'émissions par habitant au plan mondial. En 2050, la population mondiale devrait avoisiner 9 milliards d'habitants. Pour éviter une catastrophe climatique, les experts du GIEC ont calculé que chaque être humain ne pourra alors plus émettre que 1,5 t. de gaz à effet de serre par an au maximum. Concrètement, cela signifie que les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions de 90% d'ici 2050.

52 Sascha Müller-Kraenner, *Energiesicherheit. Die neue Vermessung der Welt*, Munich, 2007.

53 PNUD, op. cit. Les chiffres se réfèrent à 2004.

54 Christoph Ritz, *Herausforderung Klimaänderung*, Denkschrift Energie, janvier 2008.

2.9 La justice comme nouveau principe de négociation

Le protocole de Kyoto, qui a été le premier accord de réduction des émissions, ne repose pas sur ce principe. Les pays industrialisés ont réussi à lier leurs engagements de diminution à leurs taux d'émissions élevés résultant du passé. La répartition des quotas en fonction des «acquis» historiques se nomme *grandfathering*. Elle est fondée sur l'idée que le niveau d'émissions actuel est une forme de «droit d'habitude», acquis pour toujours. Mais une telle approche n'est plus possible pour les négociations post-Kyoto. L'Inde ou la Chine ne prendront pas d'engagements de réduction si l'Europe, les Etats-Unis, le Japon et l'Australie n'acceptent de diminuer que faiblement leur train de vie très polluant ces prochaines décennies. Les premiers avertissements ont déjà été exprimés il y a longtemps. Lors de la Conférence sur le climat de New Delhi en 2002, le Premier ministre indien de l'époque, Vajpayee, déclarait: «Nous ne pensons pas qu'une éthique démocratique puisse soutenir une norme autre que celle de l'égalité des droits par habitant envers les ressources environnementales globales». Cela signifie, en d'autres termes, que le principe fondamental qui doit orienter les négociations post-Kyoto est l'égalité des chances de développement des êtres humains au Sud.

L'atmosphère est un bien public global à disposition de tous les êtres humains de manière égale. C'est pourquoi la base des engagements de réduction doit être les émissions par habitant, et non le total des émanations d'un pays. En Europe, les organisations de développement et d'Eglises soulignent ce point: «S'ils veulent un accord raisonnable et juste qui protège le climat après 2012, les gouvernements doivent développer une nouvelle compréhension de la notion justice. Celle-ci doit aller au-delà des intérêts nationaux propres et considérer le climat comme un bien public global»⁵⁵, déclare l'archevêque de Canterbury, l'archevêque de l'Eglise de Suède et le président du Conseil des Eglises d'Allemagne dans une lettre commune à

la Commission européenne et aux chefs de gouvernement des différents pays européens.

Dans cette perspective, la Chancelière allemande Angela Merkel a très prudemment introduit le principe d'émission par habitant en septembre 2007 au Japon: «Je pense que notre critère pour le long terme ne peut être que l'égalisation des émissions de CO₂ par habitant dans le monde.» Cette formulation pourtant modérée lui a valu d'être traitée d'«écosocialiste» par le Financial Times. Pour Alliance Sud, il est clair que seul le principe «un humain, un droit d'émission» permettra de réaliser les objectifs de la protection du climat et dissiper les craintes des pays émergents et en développement.

2.10 GDR: les droits au développement dans la crise climatique

A la demande de deux organisations, Christian Aid et la Heinrich-Böll-Stiftung, le Stockholm Environment Institute (SEI) a développé l'approche par les «droits au développement dans l'effet de serre global» (*Greenhouse Development Rights / GDR*)⁵⁶. Celle-ci se focalise sur le droit au développement et veut garantir aux pays pauvres une part significative de l'espace toujours plus restreint de l'atmosphère pour qu'ils puissent se développer. Dans ce sens, l'approche par les GDR a élaboré un «seuil de développement» à partir duquel on peut réellement parler de «développement». Il a été fixé à un revenu annuel de 9'000 dollars US, à parité de pouvoir d'achat (PPP). En dessous de ce seuil, on ne saurait attendre des individus une contribution importante à la résolution du problème climatique.

Le seuil de développement se situe au-dessus de la simple satisfaction des besoins essentiels, mais largement au-dessous du stade de la consommation surabondante actuelle. Ainsi, les personnes qui tirent le diable par la queue ne peuvent guère être rendues responsables du changement climatique; elles n'ont d'ailleurs pas les capacités de participer financièrement aux solutions.

55 Evangelische Kirche Deutschland (EKD), Communiqué de presse, 03.12.2007.

56 www.ecoequity.org/GDRs

L'approche par les GDR intègre par là même le principe des «responsabilités communes et différenciées», stipulé dans la Convention-cadre sur les changements climatiques. Elle propose un Indice de responsabilité et de capacité (*Responsibility and Capability Index, RCI*), qui détermine les engagements de réduction et les contributions financières de chaque pays.

Cela signifie que les êtres humains qui vivent au-dessus du seuil de développement ont réalisé leur droit au développement et ont la responsabilité de faire en sorte que tous les autres puissent aussi en jouir. Ils ne doivent pas seulement prendre en charge les coûts de diminution des émissions qu'ils produisent eux-mêmes; ils doivent également contribuer à ce que ceux qui vivent actuellement en dessous de ce seuil puissent aussi prendre le chemin du dé-

veloppement durable. En d'autres termes, les pays industrialisés ne doivent pas seulement effectuer des réductions considérables de leurs propres émissions, mais également promouvoir et financer de manière substantielle la protection du climat dans les pays en développements et émergents.

L'approche par les GDR repose sur le droit au développement de chaque individu, et non de chaque nation. Elle apporte ainsi un changement de paradigme dans la politique climatique. Elle reprend également la philosophie à la base du Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 du PNUD. Les représentants de l'approche par les GDR sont cependant conscients que leur modèle ne pourra plus être intégrée dans les négociations post-Kyoto en cours.

3. De Bali à Copenhague: les négociations en cours

3.1 La feuille de route de Bali

La Conférence de l'ONU sur le climat à Bali en décembre 2007 a lancé un processus de négociations sur deux ans. L'objectif est de mettre sous toit un nouvel accord en décembre 2009 à Copenhague, qui entrerait en vigueur en 2013.

La Conférence de Bali a adopté une feuille de route sur le processus de négociations, mais cela n'a pas été de soi. La réunion a risqué l'échec jusqu'aux dernières minutes en raison des Etats-Unis. Leur délégation est restée inflexible, alors même que leurs alliés – le Japon et l'Arabie Saoudite – avaient cessé de s'opposer et que les pays émergents s'étaient déclarés prêts à s'engager dans des «activités» de protection du climat selon leurs capacités. La cheffe de la délégation américaine a été huée par les diplomates réunis quand elle a déclaré: «*We are not prepared to accept.*» Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kevin Conrad, qui avait prié en vain les Etats-Unis de prendre un rôle de leader dans la protection du climat, a répondu: «*Please, get out of the way.*» Ce n'est qu'à ce moment-là que la délégation américaine, isolée, a donné son feu vert à la feuille de route.

Le processus de négociation est déconcertant et peu transparent pour les acteurs extérieurs, parce que les réunions et les pourparlers se déroulent sur un double front: dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques et dans celui du protocole de Kyoto.

Dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, les Etats-Unis font partie des négociations. Le groupe de travail ad hoc traite des objectifs de réduction de tous les pays en vue du nouvel accord sur le climat, ainsi que des thèmes centraux que sont l'adaptation, le transfert de technologies, les mécanismes de financement et d'investissement. Pour la première fois, à Bali, les pays les plus pauvres (PMA), les pays in-

dulaires (AOSIS) et les pays de l'Union européenne se sont mis ensemble. Ils ont proposé que les pays industrialisés s'engagent en faveur d'une réduction des émissions de 25 à 40% d'ici 2020 par rapport à 1990. Les Etats-Unis et le Japon ont bloqué cette initiative. La décision de créer un fonds pour les coûts d'adaptation au réchauffement climatique, au bénéfice avant tout des pays les plus pauvres, figure néanmoins toujours dans la feuille de route. Mais la question de son montant reste ouverte.

Le second groupe, qui négocie dans le cadre du protocole de Kyoto (sans les Etats-Unis), traite des futurs engagements chiffrés des Etats membres (pays industrialisés). Lui aussi a proposé à Bali de réduire les émissions de ces derniers de 25 à 40%. Il a également affirmé que les émissions globales de gaz à effet de serre (y compris celles des pays émergents) devaient atteindre leur point culminant ces 10 à 15 prochaines années pour ensuite clairement diminuer jusqu'en 2050, au moins de 50% par rapport au niveau de l'an 2000.

Le critère des «émissions égales par habitant et pour tous» n'a pas été explicitement discuté à Bali. Toutefois, la feuille de route réaffirme le principe d'un engagement des pays selon leurs «responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique», tel que stipulé dans la Convention sur les changements climatiques. Elle a en outre intégré une nouvelle mesure de protection du climat avec la protection de la forêt (voir 3.4).

Le premier cycle de négociations, fondé sur la feuille de route de Bali, a eu lieu au printemps 2008 à Bangkok. Le principal différend a porté sur la question de savoir à quel point les objectifs de réduction devaient être «réalistes». Les Etats-Unis, l'Arabie Saoudite, le Japon et d'autres pays ont exigé des directives aussi modestes que possible. Le Bangladesh a cependant protesté au

nom de sa réalité: «Si l'on ne freine pas le changement climatique, une grande partie de notre pays n'existera plus à la fin du siècle⁵⁷.» Le Japon a proposé l'idée de diminuer les gaz à effet de serre selon les secteurs industriels, et non selon les pays. Les pays en développement s'y sont clairement opposés, car ils seraient contraints de réduire les émanations de leurs secteurs économiques «modernes» de la même manière que les pays industrialisés, réduisant ainsi leurs avantages comparatifs. Les positions des pays industrialisés étaient très divergentes. Alors que l'Union européenne voulait jouer un rôle de leader dans la diminution des émissions de CO₂, les Etats-Unis faisaient dépendre leurs propres efforts de réduction de ceux de la Chine et de l'Inde. De son côté, la Chine voulait d'abord enfin voir des engagements clairs de la part des Américains.

En août 2008, les négociateurs se sont réunis à Accra (Ghana). Les positions des pays industrialisés et en développement se sont quelque peu rapprochées, prudemment et lentement. Mais le Japon, le Canada et la Russie ont continué à freiner.

3.2 Aucun progrès à Poznan

La question du climat a été biffée de la liste des urgences de la communauté internationale plusieurs semaines avant la conférence dans la ville polonaise de Poznan en décembre 2008. Le monde était en proie à la crise des marchés financiers. La protection globale du climat n'avait alors que peu d'intérêt, même si les scientifiques avaient clairement démontré que la crise climatique s'aggravait de façon bien plus rapide et plus grave qu'on ne l'avait prévu une année auparavant. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, avait aussi souligné plusieurs fois avant la conférence les dangers d'une révision à la baisse des objectifs de protection du climat. Malgré tout, les négociations se sont terminées au bout de douze jours sans aucune décision substantielle pour un accord sur le climat porteur d'avenir. La réunion ministérielle finale n'a même pas réussi à

s'accorder sur une déclaration commune. Les résultats n'étaient guère plus qu'un calendrier et un plan de travail en vue du sommet décisif de Copenhague en décembre 2009.

La seule exception positive est la création du Fonds d'adaptation. Celui-ci doit aider les pays pauvres à surmonter les conséquences du changement climatique (infrastructures, systèmes d'alarme, déplacement de population, etc.). Mais il n'a été doté que de 300 millions de dollars jusqu'en 2012. Un montant ridicule en regard des coûts d'adaptation que la Banque mondiale a prudemment évalués entre 10 et 40 milliards de dollars par an. Les pays industrialisés ont refusé d'envisager des sources de financement supplémentaires pour alimenter ce fonds.

Un autre pilier d'un futur accord sur le climat est l'accès rapide et à bon prix des pays en développement aux technologies respectueuses du climat. Aucun résultat n'a été obtenu, alors qu'un tel accès devient nécessaire et urgent. Les mesures de protection du climat dans les pays émergents et en développement sont liées à la coopération financière et technologique.

Alors que les grands pays émergents comme l'Afrique du Sud, le Brésil, le Mexique et la Chine ont manifesté leur volonté de coopérer en établissant des plans d'action et des objectifs nationaux, les pays industrialisés ne se sont pas montrés prêts à concrétiser leur engagement pris à Bali de réduire leurs émissions de 25 à 40 % d'ici 2020. L'Union européenne, notamment, a renoncé à son rôle de leader et perdu beaucoup de crédibilité en tant qu'intermédiaire honnête par rapport aux pays en développement et émergents. Le Japon, le Canada et l'Australie, qui avaient déjà freiné auparavant, n'ont «offert» qu'une échéance à long terme pour 2050 et refusé un objectif pour 2020. La position de la Russie n'a pas non plus évolué durant les derniers cycles de négociation.

Dans ce contexte, il est hautement douteux qu'un accord post-2012 substantiel sur le climat puisse être adopté lors de la conférence de Copenhague. Un arrangement équitable, qui permettrait

57 www.co2-handel.de, 05.04.2008.

aux pays en développement et émergents de poursuivre leur développement et de lutter contre la pauvreté, n'est même pas à l'état d'ébauche. La déception et les frustrations des délégations des pays du Sud sont par conséquent énormes. La Chine a reproché aux pays industrialisés de bloquer le processus de protection du climat. Au nom des pays insulaires menacés d'immersion, le ministre de l'environnement des Maldives s'est montré bouleversé par le déroulement de la conférence: «*We are drowning, and there is this huge gap in commitment.*»

«Nous sommes beaucoup plus loin dans la déstabilisation du climat mondial que ne le pensent la plupart des gouvernements», a déclaré le responsable du Potsdam Institute for Climate Impact Research, Hans Joachim Schellnhuber. Si «Copenhague» veut avoir une quelconque chance de réussite à la fin de l'année, un projet d'accord doit être sur la table de négociations d'ici juin 2009. Les promesses «*Yes, we can*» du président de la commission de l'Union européenne, José Manuel Barroso, doivent être rapidement suivies d'actes crédibles.

3.3 Adaptation: maîtriser l'inévitable

La réduction rapide et forte des émissions de gaz à effet de serre est l'une des tâches essentielles du nouveau régime climatique. Une autre est l'organisation de l'adaptation au changement climatique. Elle doit être conçue de façon à ce que les habitants des pays pauvres ne soient pas privés de leurs chances de développement et qu'ils puissent sortir de la pauvreté (voir les Objectifs du Millénaire pour le développement). Tous les pays devront s'adapter à leur manière à l'inévitable réchauffement climatique en cours. Leurs plans d'adaptation nationaux devraient être élaborés avec une large participation de la population. Le savoir local sur les ressources naturelles, la diversité biologique et les structures sociales est déterminant. Il est généralement reconnu (y compris par le Se-

Besoins d'adaptation au réchauffement climatique

- Infrastructures (eau potable, barrages, routes, agriculture, systèmes d'irrigation, systèmes de rétention d'eau ou drainages).
- Systèmes d'alerte, locaux de protection.
- Prévention en matière de santé publique (nouvelles maladies).
- Plans de transfert, déplacement de population, aide à la reconstruction d'une existence économique.

crétariat d'Etat à l'économie de la Suisse) que les pays en développement, en particulier les plus pauvres, ne sont pas en mesure de financer eux-mêmes les mesures d'adaptation nécessaires. Ils ont besoin du soutien des pays industrialisés. L'aboutissement du nouvel accord sur le climat dépendra en grande partie de la capacité des pays industrialisés à faire une offre équitable en matière de financement des coûts d'adaptation.

En principe, la Convention-cadre sur les changements climatiques prévoyait déjà, selon le critère du pollueur-payeur, que les pays industrialisés devaient aider les pays en développement à prendre les mesures d'adaptation requises. D'après l'Indice de financement de l'adaptation (*Adaptation Financing Index*) créé par l'organisation de développement Oxfam, les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon, le Canada et l'Australie devraient financer plus de 95% des coûts d'adaptation des pays pauvres, en raison du niveau de leurs émissions de CO₂ et de leurs moyens financiers⁵⁸.

La Banque mondiale évalue les coûts d'adaptation entre 10 et 40 milliards de dollars par an. Le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques estime que les investissements d'adaptation annuels s'élèveront entre 28 et 67 milliards de dollars en l'an 2030. Oxfam International compte avec des coûts annuels de 50 milliards⁵⁹ et l'ONG britanni-

⁵⁸ Oxfam, *L'adaptation au changement climatique: Ce dont les pays pauvres ont besoin et qui devrait payer*, Document d'information, No 104, Londres, mai 2007.

⁵⁹ Ibid.

que Christian Aid avec 100 milliards de dollars par année⁶⁰.

Financement – beaucoup de caisses, peu d'argent

La recherche de sources nouvelles et additionnelles de financement pour les mesures d'adaptation constitue une partie importante de l'agenda jusqu'à Copenhague. Selon la feuille de route de Bali, il est prévu de discuter des ressources financières appelées à être «convenables, prévisibles et durables», ainsi que des «financements nouveaux et additionnels». Cette formulation a été imposée par les pays en développement les plus pauvres et les pays insulaires (AOSIS). La signification des termes «nouveau» et «additionnel» est néanmoins controversée. S'agit-il de moyens qui doivent s'ajouter à l'aide publique au développement ou simplement à la somme des différents fonds sur le climat déjà existants?

En réalité, les choses n'ont guère avancé. Alors que de nombreux pays industrialisés planifient et réalisent des mesures d'adaptation à hauteur de milliards, ils se sont montrés jusqu'à ce jour avares à l'égard des pays en développement.

Dans ces conditions et vu la lenteur avec laquelle sont alimentés les fonds déjà existants sous le chapeau de la Convention sur les changements climatiques, les pays en développement ne peuvent s'empêcher de douter du sérieux des intentions de certains pays industrialisés. Ainsi, le Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) n'a reçu que 50 millions de dollars. Cela représente, selon l'étude déjà mentionnée d'Oxfam, moins de 5% des moyens nécessaires. Le cas du Bangladesh montre l'importance d'aider rapidement et massivement les pays en développement: il a élaboré un plan d'adaptation global, mais n'a pas d'argent pour le mettre en oeuvre.

Le Fonds d'adaptation institué à Bali est un premier pas dans ce sens. Il peut compter sur des recettes, modérées mais relativement assurées, puisqu'il est alimenté par une taxe de 2% sur les certificats de tous les projets du Mécanisme de développement propre. Mais,

selon les dernières estimations, il ne pourra couvrir au mieux que 1% des besoins réels. C'est pourquoi les petits pays insulaires et les Etats africains exigent que le fonds soit également approvisionné par des prélèvements sur l'échange international de droits d'émission. Il y aurait ainsi beaucoup plus de rentrées d'argent. Concernant la composition du conseil d'administration du Fonds d'adaptation, les pays en développement ont obtenu gain de cause à Bali et réussi à obtenir la majorité des sièges.

Proposition de financement de la Suisse

De nouveaux mécanismes de financement sont nécessaires pour couvrir les énormes besoins financiers. Pour la première fois, la Suisse a déposé à Bali une proposition pour un tel mécanisme, élaborée par ses soins. Fondée sur le principe du pollueur-payeur, cette proposition a notamment reçu l'aval des ONG.

Chaque pays devrait fournir une contribution au financement des mesures d'adaptation, calculée essentiellement sur la base de ses propres émissions de CO₂. Elle s'élèverait à 2 dollars par tonne de CO₂, ce qui correspond à environ 0,5 centime par litre de carburant.

En outre, chaque pays disposerait d'une quantité de CO₂ exempte de taxe, de l'ordre de 1,5 tonne d'équivalents CO₂ par habitant. Cela correspond au niveau d'émissions mondiales supportables pour l'atmosphère, plafond qui devrait être atteint d'ici la fin du siècle pour éviter une dangereuse détérioration du système climatique. Les pays pauvres qui émettent moins de gaz à effet de serre ne devraient donc pas s'acquitter d'une telle taxe. A l'heure actuelle, la plupart des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, en seraient exemptés. En Inde, les émissions de CO₂ par habitant devraient dépasser de justesse cette franchise en 2010; la Chine, en revanche, la dépasse déjà largement aujourd'hui.

D'après le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, ce mécanisme de financement permettrait de réunir 48,5 milliards de dollars par an, chiffre qu'il a présenté lors de l'Assemblée générale des Na-

60 Urda Eichhorst, *Der Realität ins Auge sehen*, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 10.07.2008.

tions Unies en septembre 2008. Le mécanisme de financement coûterait à la Suisse environ 60 millions de francs par an. Sur cette somme, 36 millions seraient versés dans un fonds multilatéral et 24 millions affectés à des mesures d'adaptation en Suisse. Dans la mesure où elle ne serait pas directement répercutée, cette contribution ne constituerait pas une charge supplémentaire pour les consommateurs et l'économie.

Le mécanisme de financement devrait être géré par le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques et réparti sur deux fonds:

- a) le Fonds d'adaptation multilatéral (*Multilateral Adaptation Fund, MAF*), alimenté principalement par les pays industrialisés pour des mesures d'adaptation dans les pays en développement;
- b) les Fonds nationaux pour le climat (*National Climate Change Fund / NCCF*), destinés aux mesures relevant de la souveraineté nationale.

Selon Alliance Sud, les mécanismes de financement à venir doivent respecter cinq critères:

1. Conformément au principe du pollueur-payeur, la majorité des moyens financiers nécessaires doit venir des pays industrialisés.
2. Les ressources financières doivent être additionnelles; elles ne doivent pas être prélevées sur les budgets d'aide ou versées sur le dos de la coopération au développement.
3. Les engagements financiers doivent être réglés de manière contraignante.
4. Les flux financiers doivent être prévisibles, également pour les pays bénéficiaires.
5. Les moyens financiers doivent être adaptés aux besoins et aux possibilités des pays bénéficiaires.

3.4 Impulsions pour l'accès aux nouvelles technologies

A côté du soutien à l'adaptation au réchauffement climatique, l'accès facilité des pays émergents et en développement aux technologies respectueuses du climat représente un deuxième enjeu

crucial des négociations pour un nouvel accord sur le climat. Les pays du Sud ne seront prêts à prendre des engagements de réduction que si les pays industrialisés se montrent généreux sur ce point. Il s'agit d'énergies renouvelables, mais aussi de procédés énergétiquement efficaces pour la production et les processus de production d'énergie.

Un tel transfert de technologies figure déjà dans la Convention-cadre sur les changements climatiques. Mais presque rien n'a été accompli. Les promesses sont maintenant réitérées. «Le transfert de technologies constitue un élément essentiel d'un accord post-Kyoto 2012⁶¹», a déclaré la commission de l'Union européenne après la conférence de Bali. Celle-ci a décidé d'éliminer les obstacles techniques, économiques et politiques qui barrent l'accès des pays en développement aux technologies respectueuses du climat. Ils ont également pris la résolution d'intensifier la collaboration dans la recherche et le développement.

Néanmoins, nombre de pays industrialisés veulent monnayer leurs avancées technologiques à prix élevé, ce qui contredit l'esprit d'un transfert facilité et ne satisfera pas les pays en développement. D'un côté, les pays riches exigent un accès illimité et libre de droits de douane aux marchés des pays pauvres pour leurs technologies respectueuses du climat. De l'autre, ils veulent s'assurer les droits de propriété intellectuelle sur leurs technologies vertes. Les sommets du G8 ont confirmé cette volonté en 2007 et 2008. Pour l'instant, les technologies écologiques sont encore produites en grande partie dans les pays industrialisés. Ces derniers détiennent 90% des brevets, qui sont souvent aux mains des grandes entreprises privées.

Les pays en développement refusent cependant d'accepter que le transfert de technologies respectueuses du climat obéisse au modèle actuel des règles sur les brevets. C'est pourquoi la Chine, le Brésil, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud (pays du G5) ont, en réponse au G8, appelé à une «révision complète du régime de propriété intellectuelle afin d'assurer un équilibre approprié entre la rémunération des innovateurs et le bien public global»⁶².

61 www.co2-handel.de, 22.12.2007.

62 G5, *Political Declaration*, 15.07.2008.

La Suisse est l'un des pays les plus offensifs en faveur de la libéralisation des biens et services environnementaux. Elle est également l'un des plus engagés dans le renforcement du droit des brevets. Cette position ne favorise pas la conclusion d'un nouvel accord sur le climat. Alliance Sud exige que la Suisse soit davantage attentive aux demandes des pays en développement et qu'elle soutienne leurs propositions pour un système de brevets allégé et favorisant le transfert de technologies respectueuses du climat.

3.5 REDD: pas de protection du climat sans protection des forêts

Les arbres, les plantes et les sols capturent du CO₂. Lorsqu'ils sont abattus, les arbres libèrent à nouveau le CO₂ accumulé. C'est particulièrement le cas avec le déboisement des forêts tropicales: cette déprédation représente près d'un cinquième des émissions mondiales de CO₂. Elle explique un tiers des émissions des pays en développement.

Bien que les forêts vierges ne couvrent que 6% de la surface de la planète, elles abritent deux tiers de l'ensemble des plantes et des animaux terrestres. Elles représentent la base de la vie des peuples indigènes, qui s'y procurent nourriture, eau et médecine. Si l'on veut freiner le réchauffement de la planète, il faut mieux les protéger.

Les dernières grandes forêts vierges se trouvent en Amazonie, dans le bassin du Congo et dans l'espace indo-malais. Leur superficie se rétrécit d'année en année. De nombreux acteurs participent à la déforestation: les entreprises de bois indigènes et étrangères, les gros propriétaires fonciers et les petits paysans qui défrichent les sols, ainsi que les gouvernements des pays exportateurs et importateurs de bois. Jusqu'il y a peu, les grands importateurs provenaient presque exclusivement des pays industrialisés. Depuis quelques années, la Chine est apparue avec force sur la scène. A travers sa politique étrangère et de crédit, ses subventions et, plus encore, avec ses plantations accélérée d'agro-

carburants, elle participe aussi au déboisement.

Si l'on veut protéger la forêt efficacement, il faut convaincre les principaux acteurs, étatiques et privés, que sa préservation est économiquement plus raisonnable et lucrative que sa destruction. Le rapport Stern évalue entre 10 et 15 milliards de dollars par an les investissements nécessaires pour réduire de moitié les gaz à effet de serre provoqués par la déforestation. A cela, il faut ajouter à terme les coûts d'adaptation annuels croissants pour la conversion des populations locales à des activités économiques alternatives.

Le protocole de Kyoto ne met pas assez l'accent sur la préservation des forêts tropicales comme moyen avantageux de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi la Conférence sur le climat de Montréal en 2006 a lancé un processus de négociations pour la diminution des émanations dues au déboisement à grande échelle: le programme REDD (*Reducing Emissions from Deforestation and Degradation*). Deux ans plus tard, les pays se sont mis d'accord à Bali pour inclure un mécanisme de protection efficace de la forêt dans le nouvel accord sur le climat. L'idée est de susciter des «structures incitatives positives». Ce que cela signifie est controversé. S'il s'agit de promouvoir des plantations à grande échelle par le Mécanisme de développement propre, cela reviendrait à favoriser encore plus les monocultures industrielles, avec toutes les conséquences problématiques sur la biodiversité, la fertilité des sols et la pression sur les nappes phréatiques.

Très discutée est également la question de savoir quels pays doivent bénéficier d'éventuelles indemnités financières. Ensemble, le Brésil et l'Indonésie sont responsables de presque la moitié de l'abattage annuel de la forêt vierge. Comment éviter que les flux financiers futurs ne finissent que dans ces deux pays? Cette question est fortement débattue au sein du groupe de négociations des pays en développement (G77).

Finalement, nombre de pays veulent inclure la protection de la forêt dans le commerce international de droits d'émission. Cela permettrait aux pays industria-

lisés de remplir leurs engagements de réduction en partie via des certificats forestiers et de continuer à émettre des gaz à effet de serre chez eux. Dans cette logique, renforcer la protection de la forêt pourrait accroître le nombre de centrales au charbon en Europe. Cela serait un désastre pour le climat mondial.

Lors de la conférence de Poznan, les négociations sur le programme REDD ont fait un pas en arrière qui a déçu et frustré les pays en développement et les représentants des peuples indigènes en particulier. Le jour même de la Journée des droits humains, des passages importants sur les droits de ces peuples ont été biffés du texte de négociations, sous la pression des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. La référence à la Convention de l'ONU sur la diversité biologique est également passée à la trappe. Les organisations de développement et des droits humains sont formelles: si le programme REDD veut avoir une chance à Copenhague, il doit être équitable et protéger les droits des peuples indigènes et d'autres communautés locales dont la forêt constitue l'espace de vie. Ceux-ci doivent pouvoir participer à la mise en œuvre du programme, être respectés dans leur mode de vie et participer d'une manière équitable à l'utilité économique de la préservation de la forêt.

Alliance Sud s'engage afin que:

- le programme REDD soit une composante essentielle de l'accord post-Kyoto, avec des objectifs et des échéances contraignants;
- un fonds international soit créé, qui transfère l'argent des pays industrialisés vers les régions forestières vierges. Ces flux financiers doivent être continus, fiables et gérés équitablement;
- le programme REDD ne soit pas inclus dans le marché carbone et qu'il n'y ait pas d'échange de certificats forestiers;
- le mécanisme REDD soit conçu de manière à ce que les économies d'émissions réalisées via la préservation des forêts s'ajoutent aux objectifs de réduction dans le secteur de l'énergie;
- le programme REDD soit mis en œuvre

à travers une approche nationale et non sur la base de projets, laquelle rendrait le programme inefficace en raison des trop nombreuses lacunes possibles;

- les peuples indigènes et les communautés locales participent à la mise en œuvre du programme REDD, afin que leurs droits et modes de vie soient respectés et qu'une part équitable de l'utilité économique de la préservation de la forêt leur revienne.

3.6 Inclure les transports aérien et maritime

Les transports aérien et maritime participent pour une très grande part au réchauffement climatique. Leurs émissions ne sont cependant pas prises en compte dans le protocole de Kyoto. A ce jour, il n'existe donc aucune stimulation pour réduire les émissions polluantes dans ces secteurs. Pourtant, elles sont en forte augmentation: les émissions du transport aérien dans l'Union européenne, par exemple, ont doublé depuis 1990.

Ce problème a été soulevé durant les négociations en cours. De plus en plus de pays soutiennent l'inclusion de ces émissions dans l'accord post-Kyoto. «Aucune décision n'a plus de répercussions sur le bilan personnel de CO₂ que l'achat d'un billet d'avion. Car dans ce domaine, la technique n'offre aucune possibilité d'économie», rappelle l'Office fédéral de l'environnement⁶³. En outre, une taxe sur les certificats de transport aérien et maritime ou leur mise aux enchères représenteraient une source de financement importante pour les mesures d'adaptation urgentes et pour la protection des forêts. Les pays en développement aussi découvrent de plus en plus ce potentiel: lors des négociations d'Accra en été 2008, Tuvalu, un Etat insulaire du Pacifique, a déposé une proposition dans ce sens.

Pour Alliance Sud, il va de soi que les transports aérien et maritime doivent être soumis à des obligations concrètes de réduction dans le nouvel accord sur le climat. Ils doivent être inclus dans l'échange international de droits d'émission.

63 Cit. par le magazine «Environnement», OFEV, 3/2008.

4. Les changements climatiques et la Suisse

4.1 Le réchauffement climatique en Suisse

La Suisse et l'espace alpin sont particulièrement touchés par le changement climatique. Dans le cas d'une croissance moyenne de la température mondiale de 2°C, celle-ci atteindra 4°C dans les Alpes, c'est-à-dire le double. Dans notre pays, les températures moyennes ont augmenté d'environ 1,5°C depuis 1970. Cela a des répercussions énormes sur l'environnement, la société et l'économie.

Depuis le milieu des années 1970, les glaciers ont perdu plus d'un quart de leur volume. Ils vont fondre encore de trois quarts d'ici 2050⁶⁴. En raison du réchauffement, le permafrost dégèle, provoquant des éboulements durant l'été. Les spectaculaires ruptures de roche du flanc est de l'Eiger sont les plus graves avertissements.

Les longues périodes de sécheresse et de chaleur affectent la santé des personnes et la production alimentaire. La diminution de la disponibilité en eau durant les mois d'été secs a des répercussions sur l'agriculture, les transports maritimes et la production d'énergie hydraulique. En hiver, les inondations sur le Plateau et dans le Jura provoquent des dégâts aux infrastructures et aux bâtiments. La variété de la faune et de la flore indigènes de l'écosystème de la Suisse va se modifier à long terme, car les organismes réagissent différemment au changement climatique. Le secteur touristique doit également faire face à l'évolution des conditions climatiques. Ainsi, les sports d'hiver traditionnels ne seront plus rentables en dessous de 1'500 mètres d'altitude en raison du manque de neige. En été, la transformation du paysage influencera l'attractivité des régions de haute montagne⁶⁵.

Alliance Sud est membre de l'Alliance pour une politique climatique responsable et collabore activement au sein de son comité directeur depuis sa création

en 2004. En 2006, afin d'orienter la politique climatique suisse après 2012, l'Alliance a élaboré un programme pour la protection du climat intitulé *Vers une Suisse respectueuse du climat*⁶⁶. Elle y détaille comment notre pays peut réduire ses émissions de 30 pour cent d'ici 2020 et de 90 pour cent d'ici 2050, par rapport à 1990.

4.2 La politique climatique de la Suisse

Loi sur le CO₂ et taxe sur le CO₂

En ratifiant le protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport à 1990. Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil fédéral et le Parlement ont mis l'accent sur les rejets de CO₂. La loi sur le CO₂ est entrée en vigueur en 2000 et doit être modifiée en fonction des objectifs postérieurs à 2010. Elle est actuellement en cours de révision en vue du nouvel accord post-Kyoto.

La loi actuelle exige que les émissions de CO₂ diminuent de 10% d'ici 2010 par rapport à 1990. La Suisse est actuellement très loin de cet objectif fixé dans la loi, comme le démontrent les chiffres récoltés annuellement par l'Office fédéral de l'environnement. Seule une diminution de 4,6% a été réalisée sur les combustibles, alors qu'une réduction de 15% devrait être atteinte d'ici 2010. Quant aux transports, qui représentent environ un tiers des émissions de CO₂, les rejets se poursuivent sans infléchissement: plus 9% en 2006 (au lieu de la réduction prévue de 8% d'ici 2010). Pourtant, le Conseil fédéral et le Parlement ont refusé jusqu'à ce jour de prélever une taxe sur le CO₂ des carburants, prévue pourtant par la loi dans le cas où les mesures librement consenties ne seraient pas assez efficaces. En revanche, une taxe sur le CO₂ des combustibles a été introduite au 1^{er} janvier 2008: 3 cen-

64 Commission internationale pour la protection des Alpes, *Le climat et les Alpes en mutation*, CIPRA Info, N° 8, juillet 2006.

65 Organe consultatif en matière de recherche sur le climat et les changements climatiques (OCC) et ProClim, *Les changements climatiques et la Suisse en 2050*, mars 2007; Office fédéral de l'environnement, *Changements climatiques: conséquences en Suisse*; www.bafu.admin.ch/klima/00469/00810/index.html?lang=fr.

66 Alliance pour une politique climatique responsable, *Programme pour la protection du climat: Vers une Suisse respectueuse du climat*, Berne 2006; http://assets.wwf.ch/downloads/kmp_f_web.pdf.

times par litre d'huile de chauffage et 2,5 centimes par m³ de gaz naturel.

Le centime climatique

En introduisant le centime climatique, le lobby de l'industrie pétrolière a réussi à empêcher une taxe sur le CO₂ des carburants. Ainsi, une redevance de 1,5 centime par litre est prélevée sur toutes les importations d'essence et de diesel. En août 2007, le Conseil fédéral a présenté un bilan positif de la phase pilote et de la réalisation des objectifs. Il a ainsi prolongé l'accord-cadre avec la Fondation Centime Climatique jusqu'en 2012. Celle-ci s'est engagée envers le gouvernement à réduire les rejets de CO₂ de 12 millions de tonnes entre 2008 et 2012, dont 2 en Suisse. Les projets dans les pays en développement sont réalisés via le Mécanisme de développement propre et représentent une pièce maîtresse du centime climatique.

Alliance Sud et les organisations d'environnement ont critiqué la mise en œuvre hésitante de la loi sur le CO₂ et l'exception faite aux carburants⁶⁷. En agissant ainsi, le Conseil fédéral a sciemment entériné le fait que la Suisse ne respecterait pas ses engagements de réduction dans le protocole de Kyoto⁶⁸. Or, si notre pays ne réalise pas ses devoirs chez lui, il ne saurait être un parte-

naire de négociations sérieux et crédible dans le processus post-Kyoto⁶⁹. Le ministre suisse de l'environnement Moritz Leuenberger en a tout à fait conscience: «C'est dans l'intérêt de chaque pays de réduire ses émissions. [...] Si l'on ne réduit pas chez soi, comment convaincre les autres de s'engager à maîtriser ses émissions?⁷⁰»

Le Conseil fédéral et les négociations post-Kyoto

Le ministre suisse de l'environnement Moritz Leuenberger a déposé en août 2007 un rapport sur le climat, censé servir de référence au Conseil fédéral pour sa politique «post-Kyoto». Le rapport exige que les émissions de gaz à effet de serre soient réduites de 1,5% par an dès 2012. Cela représenterait une diminution de 21% d'ici 2020.

Alliance Sud et les organisations de développement ont estimé ce rapport insuffisant. Elles ont exigé une réduction plus ambitieuse, conforme au programme élaboré par l'Alliance pour une politique climatique responsable ainsi qu'aux objectifs de son initiative pour le climat.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a fait une proposition alternative. Il estime inefficace car coûteux de diminuer les émissions en Suisse. On pour-

Emissions de gaz à effet de serre en Suisse: objectifs de réduction pour 2050, selon l'Alliance pour une politique climatique responsable

	1990	2004	2050
Emissions liées à la consommation d'énergie, sans transport aérien	41.6	43.5	4.5
Emissions non liées à l'énergie	10.7	9.2	3.5
Effet de serre dû au transport aérien*	9.8	10.7	7.1
Puits de carbone forestiers (reboisement compris)	-1.3	-2.1	-7.1
Importations nettes d'émissions grises	36	39.5	17
Réductions dues aux mesures à l'étranger			-17
<i>Total</i>	<i>96.8</i>	<i>100.8</i>	<i>8.0</i>

Emissions par habitant en Suisse en 1990 et 2004, et objectifs pour 2050, selon le programme pour la protection du climat. Valeurs en mio de tonnes d'équivalents CO₂ par habitant et par an. (Source: Programme pour la protection du climat)

* y compris l'effet de la vapeur d'eau et le NO_x

67 WWF Suisse, communiqué de presse, 21.02.2008.

68 Greenpeace Suisse, communiqué de presse, 21.02.2008.

69 Alliance Sud, communiqué de presse, 21.02.2008.

70 www.news.admin.ch, *Réduire les émissions chez soi aussi*, communiqué de presse, 24.09.2007.

rait avec les mêmes moyens financiers réduire beaucoup plus les émissions dans les pays émergents. Le Seco a promu son approche au titre de la «neutralité climatique»⁷¹. Il a pris en compte certaines revendications défendues depuis longtemps par *economiesuisse* et *Swissmem*, l'association de l'industrie des machines.

Leur argument principal est le suivant: peu importe, d'un point de vue mondial, où le CO₂ est émis et où il est réduit. Pour la Suisse, il serait meilleur marché et plus efficace de diminuer les rejets de CO₂ à l'étranger – via l'échange de droits d'émission – que sur son territoire. Ses propres efforts n'auraient de toute façon presque «aucune influence» sur le climat mondial. En outre, elle pourrait réduire les émissions non «seulement» de 30%, mais de 100%, parvenant ainsi à la «neutralité climatique».

Suite à cette proposition, le Conseil fédéral a pris deux décisions en février 2008. D'abord, pour les négociations en cours sur le climat, il a donné à la délégation suisse le mandat de poursuivre des objectifs comparables à ceux de l'Union européenne. Celle-ci entend réduire ses rejets de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990, voire de 30% si suffisamment de pays coopèrent. Ensuite, le Conseil fédéral a proposé un mode de financement pour les mesures d'adaptation, la taxe internationale sur le CO₂ déjà mentionnée.

Projet de révision de la loi sur le CO₂ du Conseil fédéral

Début décembre 2008, le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire fédérale «Pour un climat sain» (Initiative pour le climat). Celle-ci exige de la Confédération et des cantons une réduction minimale de 30% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990. Le Conseil fédéral a, en tant que contre-projet, mis en consultation un projet de révision de la loi sur le CO₂. La proposition contient deux variantes.

Selon les explications du Conseil fédéral, la première variante, appelée «objectifs climatiques contraignants», s'aligne sur les objectifs de l'Union européenne et vise une réduction de 20%

d'ici 2020. Elle met l'accent sur les mesures de diminution des émissions dans le pays même. En complément, une taxe climatique incitative serait perçue sur les combustibles et les carburants fossiles. Son taux serait fixé en fonction du résultat des mesures de réduction et du prix du pétrole.

Toujours selon le Conseil fédéral, la seconde variante, appelée «étapes contraignantes en vue de la neutralité climatique», vise un objectif plus large: une réduction de 50% d'ici 2020, pour autant que les Etats concluent un accord ambitieux sur le climat. L'accent est mis sur la compensation des émissions nationales par l'achat de certificats à l'étranger.

Sur la base des résultats de la consultation, le Conseil fédéral entend soumettre au Parlement encore cette année son projet de révision de la loi sur le CO₂, ainsi qu'une proposition pour la position de la Suisse dans les négociations internationales sur le climat.

Insuffisance des propositions du Conseil fédéral

Selon Alliance Sud, la révision de la loi sur le CO₂ devrait respecter les trois principes suivants:

1. *Induire une politique effective de protection du climat.* La politique climatique de la Suisse doit apporter sa contribution nécessaire pour «stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable» (article 2 de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques).
2. *Promouvoir la justice au plan mondial.* L'industrialisation des pays aujourd'hui hautement développés a reposé sur l'utilisation d'énergies fossiles bon marché. Du point de vue historique, ces pays sont les principaux responsables des concentra-

⁷¹ Thomas Roth, *La neutralité climatique: une option pour la Suisse après 2012?*, La Vie économique, Berne, septembre 2007.

tions de CO₂ (aujourd'hui élevées) dans l'atmosphère et donc du changement climatique. Ces «émissions du passé» les obligent à deux choses. D'une part, conformément au principe du pollueur-payeur, à contribuer d'une manière particulièrement forte à la transition vers des économies et des sociétés respectueuses du climat. D'autre part, à financer la plus grande part des mesures d'adaptation des pays les plus pauvres, qui sont les plus affectés par les conséquences – inégalement réparties – du réchauffement planétaire.

3. *Avoir du sens économiquement.* Une politique climatique digne de ce nom n'apporte pas seulement des bénéfices écologiques, mais aussi économiques. Selon, l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Nicolas Stern, ne rien faire pour parer au changement climatique coûterait jusqu'à dix fois plus cher que prendre des mesures ambitieuses pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les études les plus récentes pour la Suisse démontrent que les deux secteurs les plus concernés par les émissions de gaz à effet de serre (bâtiments et circulation routière) ont d'énormes potentiels de réduction,

se chiffrant même économiquement par des coûts souvent négatifs. La Suisse doit user de ce potentiel afin de demeurer concurrentielle.

Sur cette base, Alliance Sud rejette le projet de révision de la loi sur le CO₂. Les deux variantes sont insuffisantes, car elles ne correspondent pas aux engagements que la Suisse a pris au plan mondial. Ceux-ci exigent une politique qui stabilise le réchauffement mondial provoqué par les êtres humains en dessous de 2°C. La Suisse doit pour cela réduire ses propres émanations de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2020. En plus des efforts sur son propre territoire, elle doit également, par des mesures adaptées, diminuer et compenser à l'étranger ses émissions grises (contenues dans les biens de consommation importés). Celles-ci s'élèvent nets (déduction faite des rejets liés aux biens exportés) à 40 à 60 millions de tonnes d'équivalents CO₂⁷². Finalement, la loi révisée sur le CO₂ doit soutenir des mesures visant à promouvoir les transferts de technologie, à éviter la déforestation et à aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques. C'est à ces conditions seulement que la proposition de révision constituerait un contre-projet valable à l'initiative pour le climat.

72 Jungbluth N., Steiner R., Frischknecht R., *Graue Treibhausgasemissionen der Schweiz 1990-2004; Erweiterte und aktualisierte Bilanz*, Umweltwissen Nr. UW-0711, Office fédéral de l'environnement, Berne, 2007; Peters G.P., Hertwich E. G., *CO₂ Embodied in International Trade with Implications for Global Climate Policy*, *Environ. Sci. Technol.*, 2008.

5. Treize revendications pour une politique climatique d'avenir

1. La Suisse doit orienter sa politique climatique afin de maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel. C'est, selon le GIEC, le seuil critique pour éviter une catastrophe climatique. Concrètement, la Suisse doit au minimum diminuer ses émissions de CO₂ de 40% d'ici 2020 et de 90% d'ici 2050 (par rapport à 1990).
2. Cette réduction de gaz à effet de serre doit se produire exclusivement sur le territoire de la Suisse. Les diminutions via l'échange de droits d'émission à l'étranger ne peuvent être que complémentaires. La proposition du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui vise à investir d'abord dans les diminutions à l'étranger et à maintenir les rejets indigènes au même niveau, n'est pas extensible au plan mondial. Elle n'est pas acceptable en termes de politique climatique et de développement.
3. La Suisse doit s'engager pour une définition par habitant des objectifs nationaux de réduction de CO₂. L'atmosphère est un bien public, auquel tous les êtres humains ont droit de manière égale. La menace d'une catastrophe climatique ne saurait être un prétexte pour empêcher les pays plus pauvres de se développer.
4. Les quantités de droits d'émission pouvant être échangés («droits de polluer») doivent être progressivement limitées (*capping*). C'est le seul moyen de créer une réelle incitation à réduire les rejets de CO₂. Les droits de polluer ne doivent pas être distribués gratuitement, mais entièrement vendus aux enchères.
5. Les pays émergents et en développement doivent être intégrés dans un nouvel accord sur le climat. Mais, selon le principe du pollueur-payeur, les pays industrialisés doivent les aider financièrement et techniquement à réduire leurs rejets polluants (mitigation) et à prendre des mesures d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique.
6. Le financement de mesures d'adaptation dans les pays pauvres doit s'ajouter à la coopération au développement. Il ne doit pas se faire sur le dos de la lutte contre la pauvreté.
7. Les mesures d'adaptation dans les pays en développement doivent être cofinancées à travers les revenus provenant de taxes nationales sur l'énergie (taxe sur le CO₂, etc.). Le financement ne doit pas s'effectuer via le fonds de la Banque mondiale – où les pays industrialisés sont majoritaires – mais à travers le fonds multilatéral créé lors de la Conférence sur le climat à Bali en 2007 et ancré au secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques.
8. La Suisse doit s'engager pour que seuls les certificats respectant les critères sévères du *Gold Standard* soient échangés dans le cadre du Mécanisme de développement propre. Les puits de carbone (forêts), la séparation et le stockage du CO₂ ainsi que les centrales nucléaires ne doivent pas être inclus dans l'échange de certificats.
9. Pour que les pays émergents puissent, malgré la croissance de leur économie, réduire leurs émanations de gaz polluants, ils doivent bénéficier d'un accès rapide et bon marché aux technologies respectueuses de l'environnement. Ce transfert de technologies doit être financé via les revenus de l'échange international des certificats. En outre, la Suisse doit s'engager – à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans les négociations bilatérales – en faveur de la non-brevetabilité des technologies vertes.
10. La protection de la forêt – puits de carbone important – doit être incluse

dans un nouvel accord sur le climat. Pour y parvenir, il est nécessaire d'établir un fonds dans le cadre de l'ONU, qui indemnise les pays concernés pour la préservation de leurs forêts. Les certificats forestiers ne doivent pas être échangeables. Les populations indigènes et les communautés locales doivent pouvoir participer aux décisions sur les mesures de protection.

11. Les transports aérien et maritime sont dans une large mesure responsables du réchauffement climatique. La Suisse doit, par conséquent, s'engager fortement pour qu'ils soient également soumis à des objectifs de réduction contraignants et intégrés dans l'échange international de droits d'émission.
12. Les conséquences du changement climatique forcent des millions de personnes à fuir. Mais les réfugiés du

climat et de l'environnement ne sont pas protégés par le droit international public. La Suisse doit s'engager au niveau international pour l'élaboration de dispositions complémentaires au droit international et à la Convention relative au statut des réfugiés.

13. Le changement climatique n'est pas neutre du point de vue genre. Les femmes sont beaucoup plus touchées par ses conséquences et les perçoivent différemment. Par conséquent, leurs expériences doivent être davantage prises en compte dans les négociations sur le climat. La Suisse doit augmenter substantiellement la représentation féminine dans sa délégation et apporter une position analytique du point de vue genre dans les négociations post-Kyoto.

Rosmarie Bär, février 2009

Dans la série **GLOBAL* Dossiers** Alliance Sud publie des prises de position, des conférences et d'autres documents importants. Les *Dossiers* sont téléchargeables au format pdf sous www.alliancesud.ch/publications ou disponibles sous forme imprimée (sfr. 7.– le numéro). Jusqu'à présent les éditions suivantes ont été publiées:

- A qui profite l'aide au développement? Controverses et nouvelles pistes. Documentation de la conférence publique d'Alliance Sud du 16 mai 2008, Dossier n° 12, juillet 2008.
- Le monde à l'envers: le Sud finance le Nord – Flux de capitaux entre les pays industrialisés et en développement, Dossier n° 11, janvier 2008.
- 0,7% – ensemble contre la pauvreté. Arguments pour une augmentation de l'aide au développement, Dossier n° 10, juin 2007.
- L'Afrique souffre-t-elle de trop d'aide? Documents de la conférence publique à l'occasion des 35 ans d'Alliance Sud du 24 novembre 2006, Dossier n° 9, mars 2007.
- Dix ans après la Conférence de l'ONU sur les femmes: L'apartheid du genre, un obstacle au développement. Documents de la conférence organisée par Alliance Sud et la DDC le 15 novembre 2005, Dossier n° 8, février 2006.
- Se réapproprié un «espace politique». Résultats du symposium d'Alliance Sud sur le commerce et le développement, Dossier n° 7, décembre 2005.
- Le génie génétique ne combat pas la faim. Oeuvres d'entraide suisses pour un moratoire sur le génie génétique dans l'agriculture, Dossier n° 6, novembre 2005.
- Pas de diminution de l'aide au développement! Informations sur la contribution suisse à la cohésion européenne, Dossier n° 5, octobre 2005.
- Quel commerce pour quel développement? Dix ans d'Organisation mondiale de commerce (OMC) vus du Sud, Dossier n° 4, mai 2005.
- La stratégie de la Communauté de travail. Débat sur les orientations futures de la Communauté de travail, Dossier n° 3, octobre 2004.
- Le monde a besoin d'une convention sur l'eau. Arguments pour une convention internationale sur l'eau, Dossier n° 2, avril 2004.
- L'agriculture a le droit d'être protégée. Position de la Communauté de travail sur la politique agricole internationale, Dossier n° 1, février 2003.

Table des matières

Introduction	1
1. Point de départ: le réchauffement climatique et ses conséquences	3
1.1 Le changement climatique est la plus grande menace globale	3
1.2 Comment éviter la catastrophe climatique	4
1.3 Les victimes du climat vivent dans les pays en développement	4
1.4 Le réchauffement climatique sape les droits humains	5
1.5 En fuite devant le changement climatique	6
1.6 Réalisation plus difficile des Objectifs du Millénaire	8
1.7 Changement climatique: une crise sociale et culturelle	8
1.8 Changement climatique, justice globale et paix	9
1.9 Le réchauffement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre	9
1.10 Combien coûte le réchauffement climatique?	10
2. Politique climatique: dans quelle direction?	12
2.1 La Convention-cadre sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto	12
2.2 Mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto	12
2.3 Débuts non convaincants des échanges de droits d'émission	14
2.4 MDP: protège-t-il vraiment le climat?	16
2.5 Quid après Kyoto?	17
2.6 Tendances erronées	18
2.7 Politique énergétique actuelle	18
2.8 Responsabilités différenciées face au réchauffement climatique	19
2.9 La justice comme nouveau principe de négociation	20
2.10 GDR: les droits au développement dans la crise climatique	20
3. De Bali à Copenhague: les négociations en cours	22
3.1 La feuille de route de Bali	22
3.2 Aucun progrès à Poznan	23
3.3 Adaptation: maîtriser l'inévitable	24
3.4 Impulsions pour l'accès aux nouvelles technologies	26
3.5 REDD: pas de protection du climat sans protection des forêts	27
3.6 Inclure les transports aérien et maritime	28
4. Les changements climatiques et la Suisse	29
4.1 Le réchauffement climatique en Suisse	29
4.2 La politique climatique de la Suisse	29
5. Treize revendications pour une politique climatique d'avenir	33

La globalisation vous intéresse?

Abonnez-vous à GLOBAL⁺

La revue d'Alliance Sud vous informe quatre fois par an sur les questions de globalisation et de politique Nord-Sud.

- Exemple à l'essai gratuit
- Abonnement Suisse Fr. 30.–
- Abonnement Etranger Fr. 40.–
- Abonnement soutien Fr. 50.– ou plus

Nom/prénom

Adresse

NPA/lieu

E-Mail

A renvoyer à:

GLOBAL⁺, case postale 6735, 3001 Berne, téléphone: 031 390 93 30, e-mail: globalplus@alliancesud.ch